

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

ASSOCIATION DE VITICULTEURS

Ses vins du terroir un label de qualité et d'authenticité

La Gar Vevry Montreux

UNE TRADITION POUR SEMPER

Tél. 021 963 13 48

tralala hotel

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland



reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

montreux

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

voir page 9

UNE ANNÉE FRUCTUEUSE POUR LE 2M2C



MONTREUX
MUSIC &
CONVENTION
CENTRE

2m2c.ch

Let's create together

voir page 21



Casino Barrière
Montreux

Un festival de plaisirs

gaz naturel



COMPAGNIE
INDUSTRIELLE ET
COMMERCIALE DU
GAZ SA

www.cicgaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation - Révision de citernes

Lauffer-Borlat

SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Nouveau: Colt Sport motion.

Déjà pour CHF 20'990.-



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.



www.mitsubishi-motors.ch

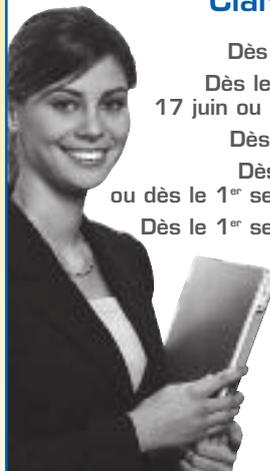
altran

INFOLEARN

CORPORATE LEARNING SOLUTIONS

Prochaines formations informatiques à Clarens/Montreux :

- Dès le 5 mai : MS Excel
- Dès le 20 mai, 17 juin ou 17 juillet : Initiation à l'Informatique et Initiation à la Bureautique
- Dès le 3 juin : MS Word
- Dès le 3 juin, ou dès le 1^{er} septembre : Gestion de Stock
- Dès le 1^{er} septembre : Formation bureautique



Vous trouverez l'intégralité de notre offre de cours (IT, utilisateurs, web, CAO, gestion de projet, service management, télécoms, génie industriel, logiciels bancaires...) sur www.infolearn.com

N'hésitez pas à nous contacter au 021 331 15 30 ou à infolearn@altran.ch

021 963 24 24
0800 24 24 24
SR 1820 Clarens
Tél. 021 963 24 24

757
2004/25

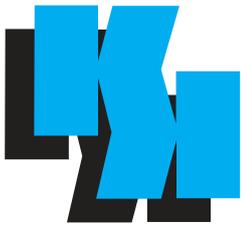
Rouven

BRUNO DAVID

Voyant Médium

Conseils aux particuliers - Voyance d'affaires

021 961 10 49



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens
Tél. 021 964 46 37
Fax 021 964 31 26

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage 24/24

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement



GRISONI-ZAUGG SA

ROUTES • GÉNIE CIVIL • BÂTIMENTS • ENTREPRISE GÉNÉRALE

BULLE - VEVEY - DOMDIDIER



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT
COMPTABILITÉ / RÉVISION
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS
DE GESTION ET D'ORGANISATION

Plus de 15 ans d'expérience



Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

Tél. 021 961 11 46



André Liechti Sàrl
Architecture d'intérieur
Diplôme Ecole Beaulieu Paris

Tél.: 021 963 64 33



Télécommunication
Electricité
Informatique

VISCOM SYSTEM
CP 1623
1820 MONTREUX

TELEPHONE 021 965 31 21
TELEFAX 021 965 31 22
WWW.VISCOMSYSTEM.CH
INFO@VISCOMSYSTEM.CH

Sony Center
Mobile

Centre Commercial Midi-Coindet
Av. Général-Guisan 17
1800 Vevey
Tél. 021 921 10 10
Fax 021 922 39 09
sonycenter@viscomsystem.ch
www.viscomsystem.ch

SONY

Séance du 30 janvier 2008

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, le mercredi 30 janvier 2008 à 20h00, à l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est.
[...]

Présences : 77 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Bruecher, Catherine Burnat, Claire-Lise Gudet, MM. Peter Bon, Francis Brülhart, Edmond Chevalley, Yves Cornaro, Antonio Di Tria, Eric Dufaux (démissionnaire), Patrick Grognoz, Nicolas Gudet, Jean-Bernard Kammer, Marc Libon, Wolfgang Martz, Patrick Millasson, Pierre-Yves Nussbaum, Gérald Perréaz, Heinz Schoeneich, Alexandre Suter, Thomas Ntambu (démissionnaire), Jean-Michel Talon.

N'ont fait excuser leur absence: M. Antonio Lombardo, Charles Meichtry.
[...]

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2007

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. NOMINATION:

2.1. d'une ou d'un scrutateur-suppléant, membre du bureau du Conseil, en remplacement de M. Eric Dufaux (lib), démissionnaire

Au nom du groupe libéral, M. Alain Borlat propose la candidature de M. Rudolf Thomann.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote à bulletin secret

Bulletins délivrés	: 77	Bulletins valables	: 75
Bulletins rentrés	: 77	Majorité absolue	: 38
Bulletin nul	: 2	Bulletin blanc	: 1

M. Rudolf Thomann est élu scrutateur-suppléant par 72 voix.
(Voix éparses: 2)

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS, CHARGÉES DE L'EXAMEN DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION OU NON DE:

3.1. la motion de M. Alexandre Suter «Création d'un bus scolaire sur la route de Sonzier» et

3.2. la pétition de parents d'élèves des Avants demandant une amélioration des conditions de transport et de sécurité, ainsi que la prise en charge de leurs enfants à l'école de Chernex

La commission suivante examinera la motion de M. Suter ainsi que la pétition des parents d'élèves des Avants:

Présidence Montreux Libre: M. Jean-Pierre Buholzer ;

Membres: Mmes Carole Grangier, Catherine Panissod, MM. Ahmad Jahangiri, Yves Laurent Kundert, Pierre-André Spahn, Henri Supplicy, Alexandre Suter, Dino Tarussio, Christian Vernier, Michel Zulauf.

3.3. du postulat de M. Alexandre Suter «Mise en place de conditions cadre en vue du retour et de l'arrivée des commerces attendus à Montreux».

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence socialiste: M. Anthony Huys ;

Membres: Mmes Karine Chevallier, Maja Liew, Christine Talos, MM. Thierry Cantarini, Francis Gonzalez, André Groux, Daniel Guex, Yves Mucha, Pierre Rochat, Alexandre Suter.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente a reçu le courrier suivant:

• Deux lettres de démission du Conseil:

– Celle de M. Eric Dufaux (lib), datée du 23 décembre 2007, démissionnant au 31 décembre 2007.

– Celle de M. Thomas Kakoma-Aon Ntambu, datée du 18 janvier 2008, démissionnant avec effet immédiat.

Mme la Présidente remercie ces deux Conseillers et leur souhaite plein succès dans la suite de leur carrière.

MM. Dufaux et Ntambu seront remplacés lors d'une prochaine séance.

• Correspondance d'une personne de Clarens qui se plaint des horaires de bus particulièrement ceux de la ligne N° 4.

Ce courrier étant de compétence municipale, Mme la Présidente le transmet à son Autorité.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu deux communications:



Casino de Montreux

Votre rendez-vous gourmand
Festival d'Asperges

du lundi 12 au dimanche 25 mai 2008
aux restaurants L'Entracte et Le Saxo.

Restauration de 12h à 02h
Réservations au 021 962 83 83



Casino Barrière
Montreux

Un Festival de plaisirs

5.1. concernant la convention entre les Municipalités de Blonay, Montreux, St-Légier-la Chiésaz et Veytaux pour la gestion d'une structure d'accueil de mamans de jour et texte de la convention

5.2. relative au bulletin d'information de Police Riviera

La communication orale annoncée dans l'ordre du jour concernant le nom de domaine www.montreux.ch a été mise à disposition des membres du Conseil à l'entrée de la salle.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES

Un postulat et deux interpellations ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

Le postulat, déposé par M. Huys, s'intitule: «Postulat relatif à la sécurité routière et la convivialité au village de Glion».

Le postulat sera développé lors d'une prochaine séance.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Bernard Gret «Trafic» (rapp.: M. Anthony Huys)

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Buholzer fait part des remarques suivantes, inspirées par la motion de M. Gret.

Pour parler crûment, il trouve que ce texte est un vrai bric-à-brac de propositions qui partent dans tous les sens...

Avec des résonances communales, intercommunales, cantonales voire fédérales, le texte du motionnaire lui donne le vertige... un vrai carrousel! Mais pour quel résultat ?

M. Buholzer aborde par exemple, l'intercommunal: Comment comparer deux communes comme Vevey et Montreux qui ont chacune leur spécificité. La topographie veveysanne n'est pas celle de notre cité, l'histoire de Vevey n'a pas de rapport avec celle de Montreux, le réseau routier veveysan ne correspond pas à celui de Montreux, etc...

Et si on veut vraiment choisir un point de comparaison entre les deux agglomérations, comparons, par exemple, les zones «trente»! Elles fleu-rissent à Vevey et peinent à s'épanouir sous le ciel montreu-sien!

Peut-être est-ce dû à l'état pentu de notre agglomération? N'est-ce pas en freinant qu'on avance pour certains adeptes du «Touche pas à ma voiture»?

Comme M. Buholzer l'a dit en commission, un tel concept aussi vague que vide n'a pour résultat que l'inaction, le non-agir, la stagnation! Ce qu'il faut, ce sont des actes, sans attendre une hypothétique mesure communale, intercommunale, fédérale!

Quels actes? Eh bien! Des zones «trente kilomètres à l'heure», des gendarmes couchés moins rachitiques que ceux qui sont posés devant le bâtiment où nous siégeons, rachitisme entre parenthèse scandaleux devant un bâtiment scolaire, car espèce de rachitisme, qui permet de franchir ces chers gendarmes à plus de cinquante kilomètres à l'heure. Même rachitisme, du reste, à l'avenue Rambert, dans la zone du Temple, etc...

Ce qu'il faut, ce sont des mesures ponctuelles proposées par les acteurs politiques, mesures suivies de débats, qui, à leur tour donnent lieu à des prises de décision. En voilà un exemple tiré du journal 24Heures du 21 décembre 2007: Titre de l'article: «Berlin va fermer son cœur aux voitures sales!» Voilà ce que M. Buholzer nomme «un vrai débat».

Aussi, que lit-on sous la plume du motionnaire? M. Buholzer cite: «Etudes stratégiques – il sera aussi nécessaire d'établir (...) tout autre paramètre nécessaire à une perception approfondie des mouvements de véhicules – orientation globale que devrait prendre l'aménagement de la mobilité.» Bref, il ne s'agit de rien d'autre qu'un jargon abscons qui n'a pour conséquences que de proposer des mesures dilatoires. Dans l'immobilisme, on ne fait pas mieux! Pourvu qu'on ne mette pas la marche arrière!

M. Buholzer cite encore ces milieux de droite «Pro Bagnole» qui le font rire jaune quand ils plaignent ce piéton relégué, pour mieux fantasmer sur un tunnel...

Mais ces mêmes milieux l'amènent à sourire d'une manière plus satisfaisante lorsqu'il pense à sa motion demandant l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre des zones de modération de trafic (zone 30). C'était le 5 octobre 2005. La bataille fut homérique. A l'appel nominal, pratiquement toute la droite vota le rejet du calendrier. Néanmoins, la motion fut acceptée à une courte majorité de cinq voix (dont celle, soyons beau joueur, de M. Gret).

Le sourire de M. Buholzer fut plus éclatant encore lorsque M. Diedrichs, Municipal libéral, réussit à convaincre la majorité des conseillères et conseillers, et cela contre l'avis de la majorité de ses coreligionnaires, d'implanter des potelets. M. Buholzer dit «Merci» à M. Diedrichs: peut-être lui doit-il la vie! En effet, il descend à pied journallement sur le trottoir de l'avenue de Belmont hérissée de potelets salvateurs et il s'y sent non pas relégué, mais en sécurité. Toutefois, veillons au grain... Les nostalgiques de l'époque du «non-potelet» n'ont toujours pas désarmé.

Si l'on considère les deux exemples précédents, on comprend tout de suite que souvent la gauche, en matière de circulation, a réussi à faire avancer le «schmilblick» tandis que la droite, elle, mettait les pieds contre le mur.

Voilà! Fuyons ce concept global qui nous laisse encalminés, toutes bonnes raisons de nous en méfier, et non moins de bonnes raisons de le rejeter de toutes nos forces et de refuser aussi énergiquement la transformation de cette motion en postulat.

M. Yanick Hess pense effectivement que si l'outil de la motion va un peu trop loin pour certains, transformer celle-ci en postulat permettrait quand même d'étudier ce qui est envisageable.

M. Hess propose que le Conseil se détermine conformément à l'art. 77, al. 4 RCcom.

Mme la Présidente donne lecture de cet article, soit:

➤ Le Conseil ou l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en postulat jusqu'à la décision sur la prise en considération.

Pour M. Denis Golaz cette motion arrive comme «la grêle après les vendanges».

Le texte de M. Gret peut paraître séduisant et soulève des problèmes importants. Cependant, l'étude demandée a déjà été réalisée il y a quelques années par des spécialistes du trafic et les résultats ont été

intégrés au Plan directeur communal. C'est une volumineuse documentation qui est à disposition et mise à jour régulièrement.

Ce n'est pas le moment de gaspiller l'argent communal pour refaire le même travail avec les mêmes spécialistes.

Bien sûr, si l'on désire bloquer toute réalisation, comme par exemple, le nouvel aménagement de la Rouvenaz, projet qui a justement pour but:

- de canaliser le trafic,
- de le modérer,
- d'améliorer la qualité de vie des Montreusiens et des touristes,

en créant une liaison claire entre le front bâti et le lac, alors, recommençons une étude coûteuse dont les résultats sont parfaitement prévisibles voire connus.

Le groupe socialiste rejoint la déclaration de Monsieur le Municipal Neukomm et de son chef de service qui n'encouragent pas la prise en considération de cette motion.

Au nom du groupe socialiste, M. Denis Golaz invite toutes les Conseillères et Conseillers qui ne veulent pas dépenser inconsidérément l'argent du contribuable à voter non.

M. Olivier Blanc soutient la proposition de M. Hess. Le thème abordé par le motionnaire est important et il pense comme M. Buholzer qu'il faudrait effectivement mettre en œuvre les zones trente et en étudier les mesures, plutôt que de faire une nouvelle étude. Un rapport suffirait donc M. Blanc invite le Conseil à soutenir la demande de M. Hess, soit de transformer cette motion en postulat.

M. Bernard Gret, motionnaire, transformera volontiers sa motion en postulat pour autant que le Conseil suive la proposition de M. Hess. La différence entre les deux étant relativement ténue, cela permettrait de développer le sujet et d'obtenir des réponses.

M. Gret relève que les travaux de commission se sont révélés intéressants car ils ont permis de constater que des études de trafic avaient été développées, il y a 7 ou 8 ans, dans le cadre du Plan directeur communal. Ce dernier a servi effectivement comme canevas au plan général d'affectation mais depuis ce Pdc, l'axe Nord avait été chassé et finalement, il faudrait remettre à jour tous ces chiffres ce qui ne correspond pas à une étude de grande ampleur.

D'un autre côté, M. Gret s'est trouvé très dubitatif dans le cadre de la séance de commission, car il y avait deux professeurs dans la salle, ces mêmes professeurs qui, toute leur vie durant, ont inculqué aux enfants qu'il fallait apprendre de manière à avoir les outils nécessaires pour réfléchir avant d'agir. Maintenant, ces professeurs prônent d'agir avant de réfléchir. Il est grand temps de ne plus suivre leur avis car nous sommes assez grands pour cela. M. Gret demande aux membres du Conseil de faire preuve d'autonomie en acceptant ce postulat.

M. Gret trouve aussi intéressant de constater que chaque fois que l'on parle de trafic, cela soulève des grands débats avec des idées tous azimuts et c'est ce qui nous vaut un inventaire à la Prévert sur tout ce qu'il faut faire en matière de trafic.

Dès lors, M. Gret pense qu'il est grand temps de remettre les choses à plat, de réfléchir puis d'agir. Non pas ponctuellement, comme le suggère M. Buholzer mais bien avec une vision d'ensemble. Il ne faut pas oublier qu'en agissant ponctuellement sur le trafic, on peut arriver contre un mur!

M. Gret invite l'assemblée à accepter son postulat afin d'accélérer la procédure de mobilité au travers de la ville de Montreux.

Mme la Présidente demande formellement à M. Gret s'il accepte de transformer son texte en postulat, ce qui éviterait un vote du Conseil, M. Gret demande que sa motion soit transformée en postulat.

M. Jean-Pierre Buholzer remercie M. Gret pour son intervention très paisible et maîtrisée. Cependant, il estime qu'il faudrait éviter, dans ce Conseil, de faire des allusions à la profession des gens et des rapports entre ce qui est dit et la profession des intervenants.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Anthony, Huys, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec de nombreux avis contraires et quelques abstentions :

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Bernard Gret «Trafic» et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

7.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 120'000.- pour la fourniture et la mise en place de quatre stations de pompage dans le lac pour alimenter les laveuses et les balayeuses de la section "voirie", ainsi que les prises d'eau pour l'arrosage des pelouses et des massifs situés le long des quais (N° 27/2007) (rapp.: M. Félix Glutz)

La discussion est ouverte.

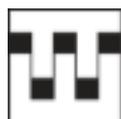
M. Olivier Blanc reste perplexe. L'idée de base est sans doute bonne et semble répondre aux impératifs du développement durable. Cependant, un examen attentif du projet présenté suscite bien des interrogations.

Il y a bien sûr le coût élevé de l'opération. Curieusement, il semble qu'il revienne plus cher de pomper de l'eau au lac que d'utiliser de l'eau du réseau. M. Blanc parle ici des coûts de production. On peut certes discuter du cadre du rapport de M. Forclaz mais nous n'avons pas d'autres exemples. On aurait pu attendre que le SIGE ou la Municipalité fournisse à la commission des données précises, ce qui n'a pas été le cas.

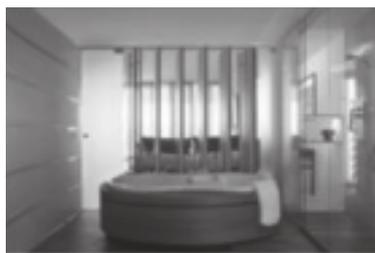
Evidemment, pour M. Blanc, le coût n'est pas le seul élément à prendre en considération. On doit également tenir compte des critères environnementaux. On aurait pu, par exemple, comparer l'énergie nécessaire pour le pompage et celle liée à la fourniture par le réseau; mais ce point n'a pas été étudié.

La Municipalité a examiné la possibilité de mettre en place, ultérieurement, un système d'arrosage goutte à goutte. L'idée est intéressante mais il aurait mieux valu présenter d'emblée un projet complet.

PJP
JOST
POMPES FUNÈBRES
Montreux ☎ **021 963 00 63**
www.pfjost.ch



WIDER
ébénisterie agencement menuiserie



Hôtel - restaurants
Agencements de magasins
Appartements - villas
Armoires - portes
Cuisines - bar
www.wider-sa.ch

WIDER SA MONTREUX
CH-1815 Clarens
Tél. 021 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

WIDER SA GENEVE
CH-1203 Genève
Tél. 022 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

WIDER SA MORGES
CH-1110 Morges
Tél. 021 804 99 66
morges@wider-sa.ch

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74



Electricité Sottas Sàrl

Rue du Mûrier 1, 1820 Montreux, 021 965 36 63



• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS



Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

laik
S.A.

Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

www.laik.info - a.rappazzo@laik.info

MARBRERIE
A. TRAMACERE & FILS SARL
Art de la pierre

Marbres, pierres, granits
Fabrication et pose

sols
cheminées de salon
plans de cuisine
salles de bains



Atelier + Bureau:
Rte de Sonchaux 11
1820 Veytaux
Tél. 021 963 62 29
Fax 021 963 62 42
Natel 079 210 61 13



Matériel-Incendie S.A.

Route de Brent 1
1816-Chailly/Montreux
Tél. 021/657 57 10- Fax 021/653 62 55



ROCHAT-RENAUD SA

MAÇONNERIE • BÉTON ARMÉ • GÉNIE CIVIL

MONTREUX - ST-LÉGIER



**Chauffage
Sanitaire**

DUMAS-KESSLER SA

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail : info@dumas-kessler.ch

Séance du 30 janvier 2008

Enfin, on dit que ce système permettrait d'arroser lors des périodes de pénurie, durant lesquelles l'arrosage est interdit. C'est un point incontestable, mais c'est une solution fort coûteuse.

En conclusion, la solution proposée laisse trop de questions ouvertes pour que M. Blanc puisse voter oui. Dans ce sens, il refusera ce préavis.

M. Emmanuel Gétaz appuiera ce préavis pour les raisons suivantes:

1. Depuis de très nombreuses années, tous les propriétaires de maisons doivent, progressivement, séparer les eaux usées des eaux claires. Logique indispensable en terme de gestion de l'eau qui doit être poursuivie.
2. Montreux pourrait donner l'exemple en allant dans le sens de cette nouvelle gestion de l'eau, en étant volontariste. Cela a peut-être un coût, mais M. Gétaz estime qu'il faut parfois donner l'exemple pour avoir raison un peu plus tard.

M. Denis Golaz précise que le groupe socialiste s'est déjà exprimé à deux reprises pour souligner l'intérêt écologique de cette réalisation.

Avec le deuxième rapport, il n'a plus aucun doute pour accepter le projet et il remercie le rapporteur de minorité qui a permis à M. Higy, directeur administratif du SIGE, de fournir à notre Conseil des renseignements rigoureux.

L'eau fournie encore gratuitement aux communes permet l'arrosage des massifs et le lavage des routes, mais qu'en sera-t-il en été lors de canicules et d'étiage de la source principale des Avants ?

A ce moment là, le déficit en eau de source proviendra, en partie, de la station de pompage des Gonelles pour approvisionner le réseau et notre commune en profiterait toujours gratuitement, pour laver routes, trottoirs et massifs !

A Fr. 3.50 le m³, cette eau pompée, filtrée, traitée à l'ozone, ultrafiltrée pour éliminer les bactéries et résidus médicaux, refoulée dans le réseau servirait à l'arrosage ?

Ne nous leurrions pas, le coût induit par cette utilisation se reporterait et se répartirait entre tous les consommateurs, donc les citoyens. Notre Conseil a la possibilité, sans grosses dépenses, d'éviter cette aberration écologique.

Utilisons l'eau du lac qui, sans traitement, peut servir parfaitement à cet usage.

Le groupe socialiste invite l'assemblée à accepter sans hésitation ce modeste investissement.

M. Michel Bongard désire parler de déficit en eau. Malgré ce deuxième rapport de commission, les informations apportées ne lui apparaissent pas satisfaisantes. Arroser tant et plus le décor végétal que nous entretenons à grands frais sur les bords du lac et dans notre ville, lui paraît relever d'un luxe: gaspillage d'énergie et ceci malgré nos importantes ressources en eau.

Pour M. Bongard, il s'agirait d'abord de demander à nos jardiniers d'adapter leurs plantations en choisissant des espèces végétales capables de vivre avec moins d'eau.

M. Bongard propose que nous renoncions à cet investissement et que nous affections le montant de cette dépense pour une cause plus juste, plus noble. Il pense à une action humanitaire. Faisons don de ce montant à une communauté villageoise, située dans une région où l'eau manque vraiment pour que ces hommes et ces femmes puissent simplement survivre en disposant d'eau potable. Plusieurs milliards de nos semblables ont des eaux de boisson insalubres!

Si ce préavis est refusé, M. Bongard se fera un honneur de déposer une motion pour une telle affectation.

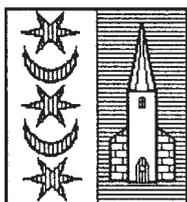
M. Bernard Gret reste aussi un peu dubitatif face à ce préavis, dans le sens où l'on nous parle des frais d'exploitation d'une telle station de pompage.

Or, ces stations de pompage vont travailler du mois de juin au mois de septembre et seront à l'arrêt au-delà de ces périodes. Il s'agit de pompes immergées dans le lac, riche en phosphates ayant la propriété d'enrichir le plancton. Plancton et algues vont donc s'agglutiner et envahir les pompes au repos. Au printemps, il faudra les démonter pour les nettoyer. Comme elles sont très petites, il sera impossible de les nettoyer correctement, la main-d'œuvre sera trop coûteuse et il faudra les jeter pour en mettre des neuves.

C'est pour cela que M. Gret pense que les frais d'exploitation ne coûteront pas l'énergie pour monter l'eau du lac à trois mètres de hauteur, mais cela va nous coûter tous les deux ans, tout un jeu de pompes nouvelles avec la main-d'œuvre qui va avec. Ces coûts vont plutôt s'apparenter de Fr. 20 à 30'000.— pour investir dans un système qui fonctionne.

Pour toutes ces raisons, M. Gret invite l'assemblée à refuser ce préavis.

M. Jean-Marc Forclaz explique que ce préavis trouve sa source dans la canicule de 2003. Le constat est simple : pour assurer un arrosage des plantes, il a fallu en urgence installer des motopompes pour pomper l'eau du lac disponible en abondance. D'après les dires de M. Magnenat 14 pompes avaient été utilisées, réparties à divers endroits.



Jacqueline Pellet,
Présidente du Conseil
communal.

Grand'Rue 73
1820 Montreux
www.montreux.ch

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Mme Jacqueline Pellet, Présidente du Conseil communal de Montreux, vous informe que les prochains Conseils auront lieu le :

*Le public est cordialement invité à assister à nos séances.
(Début: 20 h 00)*

Aula du Collège de Montreux-Est.

L'heure et le lieu étant susceptibles de changer, vous pouvez vous informer auprès du Greffe municipal, au n° 021 962 77 70.

Site internet du Conseil communal : www.conseilmontreux.ch



30 janvier

12 mars

23 avril

28 mai

18 juin (séance spéciale PGA)

25 juin

10 septembre

8 octobre

12 novembre

10 décembre

GASTRONOMIE



Restaurant
Pizzeria
Chez Gloria



Poissons - Fruits de Mer
Pâtes fraîches
Mets de Brasserie
Avenue des Alpes 8
1820 Montreux
Tél. 021 963 63 83
lesquatresaisons@bluewin.ch



Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,
dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose
une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**Les asperges
sont arrivées**

Famille TURRIAN
Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
Fermeture: mardi et mercredi
www.delaigne.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



RIALTO Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas

Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86

tralala hotel

montreux

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



Rue Industrielle 30 B - 1820 Montreux
Tél. 021/963-25-70
Ouvert de 17h à 24h - Fermé le Dimanche



Ouvert 7/7

Rue du Marché 23 - 1820 Montreux
Tél. 021/963-90-00
Site : opuscafe.ch



**Spécialités
de fromages
mets du terroir**

(fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier
Sacre-du-Printemps 21
CH-1815 Tavel/Clarens

Tél 021/964 77 66
Fax 021/964 77 91

Case postale 88 - 1816 Chailly

**VOTRE SOIREE
DE REVE**

à

L'ALCAZAR Territet-Montreux

**Mariages, soirées
de sociétés, etc.**

Renseignements :
Dad Régny - Tél. 021/320 73 56
Rue de Bourg 29 - Lausanne



RUE DE LA COURONNE 24
1820 MONTREUX

Café Restaurant de La Couronne

**LA CUISINE
AU FIL DES SAISONS**

Vincent Blanc
Cuisinier

Plat du jour
Fr. 18.50.-
Café compris

FERME DIMANCHE ET LUNDI
TEL-FAX : 021 963 68 65
INFO@RESTAURANT-DE-LA-COURONNE.CH

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

LA GONDOLA VOUS PROPOSE
SES MENUS, ASSIETTES DU JOUR,
SPÉCIALITÉS DE POISSONS

Fermé le mercredi

Restaurant-Pizzeria La Gondola
Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 31 36



Restaurant Pizzeria

de la Couronne

SPECIALITES ITALIENNES

salle pour banquet
de 11 h 30 à 14 h 30 / 18 h à 24 h

Av. des Alpes 102
CH - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28

Pour éviter de réinstaller des pompes lors d'une prochaine canicule, l'idée a donc germé de poser à demeure quatre installations fixes. Si l'on compare le réseau du SIGE à un réseau électrique, les quatre stations de pompage peuvent ainsi être assimilées à quatre groupes générateurs qu'on met en route si le réseau principal n'est pas suffisant.

Premier problème: Les générateurs d'appoint sont en général mobiles. Quatre stations fixes ne vont pas résoudre à satisfaction le problème de l'arrosage et il faudra tirer des centaines de mètres de tuyaux. Nous serions beaucoup mieux servis avec des simples pompes immergées que l'on pourrait déplacer au gré des besoins (une prise électrique suffit).

Deuxième problème: On ne peut pas justifier d'utiliser des installations de ce genre qu'en cas de canicule, soit tous les trois à cinq ans. Il faut donc leur trouver un autre usage ou, en l'occurrence, une utilisation permanente durant l'été: les balayeuses vont s'y ravitailler tous les jours en saison. Si M. Forclaz reprend l'analogie avec le groupe générateurs et le réseau électrique, cela revient à les faire fonctionner tous les jours, même lorsque le réseau principal fonctionne.

Troisième problème: La notion de protection de l'environnement: on économise de l'eau de source potable au profit de l'eau du lac. M. Forclaz estime que ce n'est pas toujours le cas. Nous vivons dans une région qui, globalement, ne manque pas d'eau.

Pour une période de sécheresse hypothétique, on va fabriquer, mettre en place, renouveler et entretenir des installations fixes, ce qui engendrera des frais, du temps perdu, des kilomètres inutiles alors que les sites des sources débitent bien assez et que le SIGE peut déjà compléter en pompant l'eau dans le lac.

Quatrième problème: On minimise les charges. M. Forclaz cite un petit exemple: M. Magnenat a affirmé, lors de la séance de commission, que les balayeuses ne feraient pas de kilomètres supplémentaires. M. Forclaz soumet alors une petite image au Conseil: «Imaginez-vous deux parkings de centre commerciaux identiques. Un de ces parkings dispose de trois, quatre endroits pour garer les chariots et l'autre, d'un seul endroit à une extrémité. Dans quel parking les gens vont-ils faire le plus de kilomètres?»

Cinquième problème: la valse des chiffres. Le rapport de minorité de M. Forclaz du 20 octobre 2007 mettait en évidence les quantités d'eau astronomiques qui étaient annoncées. Il en était arrivé à 36'000 m³ soit 2,4 mètres d'eau sur une bande de 3 kilomètres par 5 mètres de large. M. Magnenat a très objectivement corrigé ces chiffres à la baisse, ce qui donne maintenant environ 6'000 m³ par année.

Dans le rapport qui nous est présenté ce soir, on fait état de 300'000 m³ par année. M. Forclaz ne sait pas d'où ce chiffre provient mais on nous raconte n'importe quoi: soit 8 fois plus que ce qu'il avait déjà trouvé très exagéré à l'époque ou simplement pour illustrer 3% de la production annuelle du SIGE sur toute la Riviera pour l'arrosage à Montreux, ce n'est pas très sérieux. De plus, on brandit qu'un jour peut-être, la Commune devra payer pour l'eau qu'elle utilise et que le prix demandé sera élevé. Anachronisme aussi pour ceux qui lisent les détails: M. Higy parlait de Fr. 2.— le m³ et maintenant nous en sommes à Fr. 3.50/m³, en l'espace de deux à trois mois.

Si M. Forclaz comprend bien le raisonnement, Montreux va investir maintenant, pour se préparer à ne pas être client du SIGE le jour où ce dernier aurait la fâcheuse idée de nous facturer l'eau, quitte à produire une eau vraiment beaucoup plus chère.

Pour rappel, le SIGE est un service intercommunal dont la tâche est de gérer de manière globale et régionale la question de l'approvisionne-

ment d'eau. Cela paraît donc assez anachronique à M. Forclaz d'investir pour ne plus être client de quelque chose qui est l'émanation des communes.

M. Forclaz trouve tout cela pas très sérieux. Ce préavis ne résiste pas à un examen approfondi. Il invite donc l'assemblée à le rejeter. Même dans la pire des canicules imaginable, nos plantations ne risqueront rien car il suffira de disposer de quelques pompes immergées à disposition du service des parcs et jardins, de quelques prises électriques et nous pourrions arroser à volonté avec de l'eau du lac.

M. Alexandre Staeger revient sur les propos de M. Bongard et sa demande d'aide financière pour des pays en manque d'eau potable. Il se rappelle qu'un poste est inscrit au budget pour ce genre d'aide ponctuelle. Il est clair que des gens tueraient pour se procurer de l'eau, alors que nous, nous l'utilisons en abondance pour nettoyer la chaussée et arroser les plantes!

M. Staeger rappelle ensuite la citation du Général de Gaulle, reprise par Mme la Présidente au début de cette année: «La politique c'est d'abord des idées, ensuite des réalités.»

M. Michel Zulauf n'interviendra pas sur le fond. Il a trouvé la généreuse proposition de M. Bongard intéressante et il est clair que, quelle que soit la décision que le Conseil prendra ce soir, il encourage M. Bongard à déposer une motion allant dans le sens de sa déclaration.

M. Caleb Walther précise que si la politique c'est d'abord des idées, il faut toutefois que ces dernières soient bonnes. Dans le cadre du dépôt de ce préavis, on s'est un peu tous trompés en trouvant cette idée excellente. Maintenant, des doutes se font sentir surtout depuis le développement du rapport de M. Forclaz.

M. Walther avait lui-même demandé que la commission réétudie ce dossier. Le nouveau rapport n'apporte pas plus de précisions et il y a peu d'arguments qui mettent en avant la pertinence réelle de ce projet. Finalement, il y a trop de doutes pour accepter ce préavis.

M. Olivier Gfeller acceptera ce préavis pour une question de principe. Il espère que M. Forclaz ne pensera pas, si ces pompes ne sont pas installées dans le lac, qu'on les installera forcément pour pomper l'eau qu'il y aura dans le tunnel qu'il veut creuser le long du lac...

D'autre part, le rapport de M. Forclaz se basait sur des chiffres faux, ce qui a été démontré en commission par M. Higy: l'eau ne sera pas toujours gratuite; elle va nous coûter un jour ou l'autre.

M. Gfeller rappelle que durant les dernières campagnes électorales, tout le monde était préoccupé par le réchauffement climatique et les bouleversements écologiques que l'on traverse. Maintenant, par rapport à une mesure simple que l'on peut prendre, M. Gfeller constate (s'il peut se permettre un Champignac) que l'on devient beaucoup plus tiède vis-à-vis du réchauffement climatique. Le temps où l'on pouvait dire «Al Gore rythme la campagne» est bien fini.

Puisque l'on se lance dans des calculs compliqués qui reposent sur des bases fausses, M. Gfeller pense qu'ils ne sont pas convaincants.

Pour conclure, M. Gfeller estime que l'argument utilisé par M. Gétaz est juste. Il y a une question d'exemplarité. On demande la séparation des eaux pour tous les privés et la Commune doit aller aussi dans ce sens. Quant à la proposition de M. Bongard, il est difficile de mélanger les différentes rubriques du budget.

M. Gfeller est bien entendu pour que l'on vienne en aide aux régions en difficulté d'approvisionnement en eau, mais quel message donnons-nous si nous continuons de gaspiller ainsi l'eau potable!

Pour une question de principe, M. Gfeller demande au Conseil d'accepter ce préavis car les attaques dont il fait l'objet ne sont pas très convaincantes.

M. Jean-Marc Forclaz ne peut accepter que l'on dise que ses chiffres sont faux. Il répète qu'il s'est basé sur les chiffres communiqués lors de la première commission.

Cela dit, un élément semble échapper dans certains raisonnements: quel que soit le prix de l'eau du SIGE, le prix de celle produite par des petites installations éparpillées sera toujours plus élevée. C'est moins efficace et moins écologique. Il ne s'agit pas d'eau gratuite ou pas. Le SIGE est équipé pour produire de l'eau de manière optimum. Le SIGE est donc performant mais ces petites installations ne le seront jamais.

M. Anthony Huys explique que lors du travail de groupe, il avait décidé d'accepter ce préavis. Les arguments de M. Forclaz commencent à le faire douter et il s'abstiendra.

M. Bernard Gret commence à sourire en entendant tous ces propos d'écologie politique. Il faut savoir qu'en Suisse, 50% de l'énergie est hydraulique et 50% nucléaire. Le Conseil est en train d'inventer de l'écologie qui lui fera de l'eau d'arrosage à 50% de nucléaire, ce qui n'est pas très rationnel.

M. Gret abonde dans le sens de M. Forclaz quant aux petites installations qui travaillent par intermittence et ne fonctionnent jamais longtemps. Probablement que, par omission, il n'a pas été dit dans le préavis à quelle fréquence il faudra changer les pompes.

M. Olivier Gfeller s'adresse à M. Forclaz. S'il reprend un document qui a été ajouté au rapport de commission, il constate que son auteur dit clairement que les chiffres sur lesquels M. Forclaz s'est basé ne jouent pas. M. Gfeller cite ensuite un passage de cette annexe: «Je pense qu'il est intellectuellement malhonnête de prendre un document traitant des précipitations, de le sortir de son contexte, en lui imprimant une caution qu'il n'a pas, pour finalement le transposer dans un autre domaine.»

M. Jean-Marc Forclaz tient à dire que M. Higy fait état dans cette même lettre de Fr. 2.- /m³ et en commission, il a parlé de Fr. 3.50/m³. Le chiffre de M. Forclaz qu'il a mis en cause est la comparaison avec la forêt amazonienne où il a évalué 2 mètres 40 d'arrosage à l'équivalent de 3 mètres 60 de précipitations: M. Higy faisait une remarque à ce sujet. C'est effectivement une interprétation, mais la quantité est juste.

**POMPES FUNÈRES
DE LA RIVIERA**



M. Carbonara

*A votre service
24h/24
avec respect
et discrétion*



Y. Scyboz

Une relation de confiance près de chez vous

Tél. 021 961 11 12

Lausanne - Lavaux - Riviera - Chablais

Membre Société Vaudoise de Crémation

M. Félix Glutz rappelle que les quais sont une carte de visite très importante pour notre Commune. Des essences extrêmement rares y prospèrent. Elles existent à très peu d'autres endroits en Suisse. L'investissement demandé pour garantir la pérennité de notre espace végétal sur les quais n'est pas cher payé.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, constate que l'on oppose une certaine forme d'idéalisme à des calculs d'ingénieurs. Il est nécessaire de se rappeler que M. Higy, fort compétent dans ce domaine, est tout à fait clair au sujet des coûts de l'eau pour les années à venir.

Ce ne serait pas un mal que Montreux puisse faire œuvre de pionnier dans ce système d'arrosage pour pérenniser la beauté de nos quais et amener quelques avantages lorsque nous devons payer le prix de l'eau.

M. Neukomm rappelle encore que la garantie d'arrosage paraissait importante à la Municipalité pour une ville comme Montreux qui doit se défendre sur la scène internationale quant à la qualité de son paysage et de son accueil. Il invite donc le Conseil à ne pas chipoter et à accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Félix Glutz, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide par 29 NON contre 28 OUI de refuser ce préavis.

M. Gfeller demande un nouveau vote par appel nominal pour confirmer cette décision.

La demande de M. Gfeller est appuyée par plus de dix Conseillères et Conseillers.

Mme la Présidente procède au vote par appel nominal.

Ont voté OUI: Mmes et MM. Christian Allenbach, Thierry Cantarini, Karine Chevallier, Mario di Sessa, Prisca Gaillet, Emmanuel Gétaz, Olivier Gfeller, Salvatore Giannone, Félix Glutz, Denis Golaz, Irina Gote, André Groux, Antoinette Groux, Daniel Guex, Yanick Hess, Alain Hiltmann, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Jacques Lecoultre, Denis Michel, Georgette Morisod, Yves Mucha, Walter Schaublin, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Henri Suppicy, Gilbert Tille, Claude Vidoz, Guillaume Wicht.

Ont voté NON: Mmes et MM. Stéphane Barbey, Olivier Blanc, Michel Bongard, Alain Borlat, Jocelyne Bouquet, Jean-Pierre Buholzer, Laurent Demartini, Sabine Dormond, Monia Ferreira, Jean-Marc Forclaz, Bernard Gardiol, Michel Granato, Carole Grangier, Bernard Gret, Yves Laurent Kundert, Christian Mathez, Michel Posternak, Pierre Rochat, Jean-Pierre Schmid, Philippe Sonnard, Pierre-André Spahn, Christel Stadelmann, Christine Talos, Rudolf Thomann, Bernard Tschopp, Enzo Verme, Christian Vernier, Caleb Walther, Eric Walther, Lionel Winkler, Michel Zulauf.

Se sont abstenus: Mmes et MM. Juliane Baumann, Christian Bécherraz, Marie-Claire Fauconnier, Grégoire Furrer, Francis Gonzalez, Anthony Huys, Marcel Lacroix, Maja Liew, Brabara Lüdemann, Daniel Manzini, Olivier Mark, Madeleine Müller, Catherine Panissod, Jean-Daniel Rochat, Edgar Schneider, Dino Tarussio.

Finalement, le Conseil communal de Montreux décide par 31 NON, 29 OUI et 16 abstentions:

de refuser le préavis N° 27/2007 sur l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 120'000.- pour la fourniture et la mise en place de quatre stations de pompage dans le lac pour alimenter les laveuses et les balayeuses de la section "voirie", ainsi que les prises d'eau pour l'arrosage des pelouses et des massifs situés le long des quais.

Un hôtel de charme sur le thème de la musique ouvre à Montreux, TRALALA.

Le premier hôtel thématique de la Riviera ouvrira le 24 mai à Montreux. Plusieurs mois de rénovation ont été nécessaires pour métamorphoser l'ancienne Auberge des Planches en un hôtel de charme *** qui rend hommage à l'esprit musical de Montreux et à ses principales manifestations dont le Jazz Festival et le Septembre Musical.

Découvrir Montreux dans son atmosphère musicale

Le TRALALA offrira à ses hôtes un lieu où se conjuguent design, atmosphère musicale et charme historique des lieux (la maison date de 1616). L'hôtel compte 33 chambres et 3 Suites toutes uniques, dédiées à un artiste qui a fait la réputation de Montreux. Vous dormirez ainsi aux côtés de Prince, Alicia Keys ou encore Santana. Les chambres et Suites se déclinent en trois catégories :

«S» Room: Small & Sexy.

«L» Room: Large & Love.

«XL» Suite: X-Large & Luxury.

Au cœur de la vieille ville de Montreux, les chambres offrent une vue sur le lac ou les Alpes. Un soin particulier a été apporté à la décoration et également au confort. Chaque chambre dispose de toutes les commodités : TV, Wifi gratuit, minibar, coffre.



Le TRALALA offre aussi un service attentif et une gamme de prestations : salle de séminaires entièrement équipée pour jusqu'à 20 personnes, finger food restauration, lounge bar, After Travel massages.

Des prix très doux

TRALALA c'est aussi des prix doux, très doux, pour que le séjour de nos hôtes se termine sur une bonne note : un excellent rapport prix/plaisir.

tralala hotel



m o n t r e u x

Prix par nuit et par chambre en CHF, inclus petit-déjeuner

	Basse saison 01/10 – 31/03	Haute saison 01/04 – 30/09
Chambre double (2 pax)		
“S” ROOM	110.-	140.-
“L” ROOM	130.-	160.-
“XL” SUITE	220.-	250.-
Chambre simple (1 pax)		
“S” ROOM	90.-	120.-
“L” ROOM	110.-	140.-
“XL” SUITE	200.-	230.-

Tarifs en CHF, y compris le petit-déjeuner.

Taxes de séjour en sus, CHF. 2.30.- / personne / jour.

Contactez-nous !

TRALALA HOTEL

Rue du Temple 2

1820 Montreux

Switzerland

Estelle Mayer & Tralala Team

reservation@tralalahotel.com

+41 (0) 21 – 963 49 73

www.tralalahotel.ch

“ Venez découvrir le TRALALAA Hôtel et nous rencontrer dès le 24 mai.

La ville de Montreux est intimement liée à la musique. Le TRALALA Hôtel lui rend hommage. ”

7.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 4'895'000.- pour l'entretien du patrimoine (N° 35/2007) (rapp.: M. Alexandre Suter)

M. Alexandre Suter étant excusé, M. Christian Mathez le remplace.

La discussion est ouverte.

Mme Karine Chevallier souligne que l'on dit souvent de la ville de Montreux:

- qu'elle fait partie de la région Riviera ;
- qu'elle est la petite sœur de la ville Nice.

Si elle ne s'abuse, Mme Chevallier croit que la petite sœur de Montreux, à savoir Nice, qui fait partie de la Côte d'Azur, connaît l'humidité et le soleil. Chez nous, on ne connaît pas! L'humidité, on n'y a pas pensé, le soleil non plus!

Mme Chevallier fait bien sûr allusion au paragraphe de la page 2 du préavis, point 4.1.8. ponton de la Place du Marché. Un certain nombre de Conseillères et de Conseillers communaux peuvent faire ici leur mea culpa concernant le bois choisi mais de là à ce que l'on oublie de penser à certains éléments comme le soleil ou l'humidité, cela laisse Mme Chevallier songeuse.

Songeuse d'autant plus que nous n'avons pas de procès-verbaux des travaux, ni de garanties. Nous venons d'hésiter pour savoir s'il fallait ou non, octroyer Fr. 120'000.- pour des pompes à eau.

Dans ce préavis, Mme Chevallier trouve un exemple flagrant de gaspillage. Nous ne voulons pas risquer l'accident, voire même pire ou encore priver les touristes et notre population de profiter ce ponton. Mme Chevallier votera donc les conclusions de ce préavis tout en osant espérer, qu'à l'avenir, ce genre d'erreur ne se reproduira pas et que c'est avec beaucoup plus de circonspection que nous ferons nos travaux dans cette Commune.

M. Daniel Manzini en préambule, souligne qu'il est tout à fait favorable à l'effort sur l'entretien du patrimoine pour notre Commune. On a vécu des périodes où ce patrimoine a été laissé à l'abandon pour cause de crise conjoncturelle et il est bien que l'on puisse le rattraper.

Pour revenir au préavis présenté, M. Manzini trouve anormal d'avoir si peu d'informations pour des tels montants. Il est bien entendu difficile d'avoir des préavis distincts pour tous ces objets mais il serait profitable que le Conseil obtienne plus d'informations dans les préavis à venir.

A la suite de la première séance de commission, les membres ont reçu des informations relatives au ponton, aux WC publics et à la piscine de la Maladaire. M. Manzini remercie la Municipalité et ses services pour ces informations.

Concernant le Marché Couvert, M. Manzini félicite Mme Chevallier qui a très bien dit tout haut, ce que tout le monde pensait tout bas: 6 ou 7 ans après, l'obligation de refaire le ponton fait mal, même chose avec l'éclairage attractif dans les ruisseaux pour lequel on n'avait pas pensé à l'étanchéité et tout cela sans aucune garanties, c'est navrant.

M. Manzini revient sur les WC publics qu'il dit «avoir encore au travers de la gorge». Il remercie la Municipalité d'avoir donné des documents à ce sujet mais quand il imagine que l'on va investir Fr. 360'000.- pour ces WC sous la Place du Marché Couvert et que l'on a reçu les explica-

tions, pour simplement du piquage de carrelage, de chape de fond, la construction des parois donc de la maçonnerie on arrive à des montants excessifs. De même les honoraires qui seront alloués à des architectes pour réfléchir à des toilettes publiques... M. Manzini trouve que tout cela fera cher le m².

M. Manzini comprend bien que ces toilettes publiques contribuent à l'image de marque de Montreux, mais il rend le Conseil attentif au fait que, sur notre Commune, nous avons une trentaine de WC publics à entretenir. A l'inventaire, multiplier ces trente toilettes à Fr. 300'000.- font une somme énorme. A tous ceux qui disent qu'il faut baisser le taux d'imposition, M. Manzini répond que lorsqu'ils iront tirer la chasse d'eau dans ces WC, c'est un point d'impôt qui va s'en aller au lac.

Dès lors, il redépose l'amendement qu'il avait développé en commission (refusé par 9 voix contre 1) modifiant les conclusions 1, 2 et 3 de la manière suivante :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis à l'exception des travaux «Toilettes publiques» du point 4.2.2. ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de Fr. 4'195'000.- ;
3. de couvrir ce montant par la provision « Entretien du patrimoine » pour Fr. 3'850'000.- et par le fonds des égouts pour Fr. 345'000.- ;

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Emmanuel Gétaz faisait partie de la commission. Il relève que M. Manzini redépose un amendement qui a été balayé par la commission et il fait donc l'inverse de ce que l'on avait reproché à M. Gétaz en terme de procédure. En tout état de cause et de toute évidence, on peut donc déposer un amendement en commission et en plénum, ce qui est très bien.

En ce qui concerne les toilettes publiques de nombreuses informations ont été fournies par les services. L'exemple des WC de Territet a été cité car il répond à certains critères. On peut se désoler du problème du vandalisme, toujours est-il que les toilettes publiques de Territet sont l'exemple de ce qu'il a été proposé de construire dans le cadre de ce préavis de rattrapage.



un nouvel esprit
dans l'immobilier

D. Bottarel
Agence Immobilière

Administration de l'PE • Gérance • Location • Vente

Rue du Bourg 57 161 021 / 964 20 80
CH-1816 Chailly / Montreux Tél. 021 / 964 20 81



B. Schnider sa

**FERBLANTERIE
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
FAÇADES**

<http://www.bschnider.com>
E-mail : info@bschnider.com
Zone Industrielle La Foge C
1816 CHAILLY-MONTREUX

Séance du 30 janvier 2008

En effet, ce sont des toilettes principales, celles qui sont aussi des points d'accueil, des lieux de contact importants et sans jeux de mots, il faut aussi savoir faire des efforts dans ce domaine. Le coût de ces toilettes sont parfaitement en règle par rapport au marché actuel dans ce domaine.

En conséquence, M. Gétaz invite le Conseil à accepter cet investissement pour les toilettes principales de contact avec la population et les visiteurs, lors de grandes manifestations, c'est un réel besoin.

La parole n'est plus demandée concernant l'amendement de M. Manzini.

Mme la Présidente invite le Conseil à se déterminer.

C'est à une évidente majorité que le Conseil rejette cet amendement.

La discussion générale continue.

M. Jean-Pierre Buholzer, lorsqu'il lit le préavis et apprend que les comptes communaux n'ont pas permis un entretien régulier, que le retard perdure, trouve cela inadmissible. Il faudra cesser de réclamer continuellement des baisses d'impôt et se comporter de manière cohérente en maintenant le taux fiscal actuel.

Que veut-on? D'un côté, il faut attirer le chaland avec un taux fiscal plus bas et de l'autre on manque de liquidités pour assurer le suivi des infrastructures. Pour M. Buholzer, c'est de la schizophrénie.

On pourrait faire un inventaire à la Prévert: éclairage, WC, sable du Pierrier, parking du Marché, établissements scolaires, toutes ces infrastructures doivent être entretenues, cela a un coût. Et que lit-on dans le journal libéral? Qu'il faut baisser le taux fiscal de cinq points, pour M. Buholzer c'est complètement irresponsable.

Quand M. Buholzer apprend le mauvais état du ponton, c'est aussi scandaleux! Qui sont les responsables? La responsable, n'est-ce pas la Municipalité de l'époque? Si ce n'est pas la Municipalité, les responsables ont-ils été informés de l'état du ponton? Sinon, n'est-ce pas de la diffamation?

Et comment peut-on parler de bancs en métal à la place du bois! Ce serait complètement inadéquat et ces bancs se transformeraient en poêles à frire pendant l'été!

M. Emmanuel Gétaz partage l'avis de Mme Chevallier et il invite la commission de gestion d'analyser ce qui s'est passé dans le cadre de ces constructions qui n'ont jamais eu de rapports quant à leurs garanties.

M. Jean-Claude Doriot, Municipal, n'imaginait pas le jour de l'inauguration de la Place du Marché, que l'on parlerait encore de malheur dans ce secteur sept ans plus tard.

Néanmoins, il se dit extrêmement surpris par le travail de certains commissaires qui se plaignent de la non-réception de travaux de la Place du Marché ainsi que du choix du bois pour le ponton.

M. Doriot tient à rappeler que la Municipalité de l'époque, a tenu compte des avis des architectes, ingénieurs et spécialistes qui déconseillaient le

bois indigène sur le ponton. Tout navigateur le sait très bien: le bois exotique n'est pas admis dans le règlement de la Municipalité, sauf peut-être sur les parcelles du Port de Clarens.

En ce qui concerne la réception des travaux, elle a effectivement eu lieu et M. Doriot tient des documents à disposition de la commission de gestion. Cette réception des travaux a eu lieu à deux reprises à la satisfaction des deux parties avec des corrections effectuées sur le ponton par l'entreprise initiale.

On peut regretter les erreurs du passé: il s'agissait de choix politiques et on les paie aujourd'hui. Il n'est pas admissible de prétendre que c'était irréfléchi et qu'il fallait y penser. Ou l'on prend du plastique, ou l'on choisit du bois exotique, mais le Conseil n'a pas à reprocher un choix qui a été fait en toute bonne conscience.

M. Christian Bécherraz précise à M. Doriot que si le doute s'est installé c'est la faute de ses services qui ont dit qu'il n'y avait pas eu réception des travaux. Ce n'est pas sorti de la bouche des commissaires.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Christian Mathez donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec 4 abstentions:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de Fr. 4'895'000.-;
3. de couvrir ce montant par la provision «Entretien du patrimoine» pour Fr. 4'550'000.- et par le fond des égouts pour Fr. 345'000.-;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.



**RÉSIDENCE
LES LAURELLES**

TERRITET - MONTREUX

**Établissement médico-social
et appartements protégés.**

Sur la Riviera vaudoise.
Une oasis de calme et de confort.

Av. de Collonge 9 • 1820 Territet-Veytaux
Tél. 021 962 44 11 • Fax 021 962 44 22

UNIQUE EN SUISSE



TOUZEAU
Arts de la Table

*Les plus belles
listes de mariage*



Villeroy & Boch

MONTREUX
Av. du Casino 28
021 966 30 10
www.touzeau.com

La Page MIV

Montreux Info-Ville

Nouveau: Outlander 4x4

Déjà dès CHF 36'950.-



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.



www.mitsubishi-motors.ch

DANIEL SALLIN DESIGN



- CRÉATIONS
- TABLEUX SUR TOILE
- RÉALISATION SUR COUSINETS

PAYSAGE DE LAVALUX • ST-SAFIEN

RUE DE VUAGNARD 1 • 1820 MONTREUX
TÉL. 021 962 18 08 • PORTABLE 079 206 37 60

www.dsdesign.ch



AEBI FLEURS SA
CLARENS

Rue Gambetta 23
1815 Clarens
Tél. 021 964 61 22
Fax 021 964 10 45
E-mail: aebi_fleurs@bluewin.ch

FIDUCIAIRE

FIDEXPERT

CONSEIL GLOBAL

RUE DU COLLÈGE 26 - 1815 CLARENS
TÉL. 00 41 21 989 82 70
FAX 00 41 21 989 82 79

Aitv SA

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

AITV S.A.

Place St-François 11
1003 LAUSANNE
Tél.: 021 342 50 34

Internet : www.aitv.ch E-mail : info@aitv.ch

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE
Général-Guisan 34 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

Inspection TV / Réhabilitation
Essai d'étanchéité



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 977 91 00 - Fax 021 977 91 01



Av. du Casino 33
Tour d'Ivoire
1820 Montreux
Tél. 021 965 40 00

**GERANCE
ADMINISTRATION
PROPERTY MANAGEMENT**

www.cgs-immo-management.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences
pour 60 personnes

RIALTO

Chez Ricardo et Albina
Spécialités Portugaises



**Fermé
le lundi**

Av. Mayor-Vautier 2
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 32 02
Natel 079 601 98 86

Séance du 30 janvier 2008

- 7.4. sur la réponse au postulat de M. Olivier Mark «Evaluer l'impact sur le budget communal 2008, puis pour les années suivantes, d'une baisse du taux d'imposition jusqu'à 5 points» (N° 36/2007) (rapp.: M. Félix Glutz)

Reporté à la prochaine séance.

- 7.5. sur la création d'un arrêt intermédiaire sur la ligne du funiculaire Territet–Glion (No 37/2007) (rapp.: Mme Christine Talos)

La parole n'est pas demandée.

Mme Christine Talos, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

1. d'accepter la création d'un arrêt intermédiaire sur la ligne du funiculaire Territet–Glion;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 330'000.- au maximum, sous déduction des participations éventuelles;
3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

- 8.1. sur l'amélioration de la desserte de la ligne VMCV n° 5 (N° 01/2008)

NOUVEAU! UN MARCHÉ SUPPLÉMENTAIRE EN JUILLET
MARCHÉ COFFRE OUVERT
 plein-air

CHAQUE PREMIER SAMEDI DU MOIS D'AVRIL À NOVEMBRE 2008

05 avril - 03 mai - 07 juin - 05 juillet - 02 août - 06 septembre - 04 octobre - 01 novembre

Horaires: 05h00 - 16h00
 Entrée: 250 places à disposition
 Prix: CHF 35.-

Uniquement déballage derrière la voiture
 Bénévoles: nombreux et petits restaurants
 Possibilités de tester du matériel électronique
 Organisé avec les applications de

Accès directe depuis la sortie d'autoroute de Montreux.
 Informations au: 079 446 23 20 - Yves Mercier
 Site: www.montreux.ch/coffres-ouverts

La discussion est ouverte.

M. Bernard Gardiol souhaite que la commission examine la question d'un bilan intermédiaire après quelques années d'exploitation afin de savoir si le crédit annuel que nous attribuons sans limitation de temps doit être poursuivi après un premier bilan d'exploitation.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence radicale: M. Marcel Lacroix;

Membres: Mmes Antoinette Groux, Marie-Claire Jeanneret, MM. Patrick Grognez, José Jorge, Denis Michel, Edgar Schneider, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger, Caleb Walther, Guillaume Wicht.

- 8.2. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 3'000'000.- pour l'amélioration structurelle des alpages communaux (N° 02/2008)

La discussion est ouverte.

Mme Jocelyne Bouquet a lu ce rapport-préavis avec plaisir et satisfaction.

En effet, elle a souvent l'impression que l'on pense trop aux rives du lac et à la ville au détriment de la montagne, qui pourtant, elle aussi, maintient des emplois (et pourrait en créer) et devrait permettre une plus grande diversité d'activités tout au long de l'année, tant pour les Montreusiennes et Montreusiens que pour les touristes.

Dans ce contexte, les dernières phrases du point 5 ont interpellé Mme Bouquet. Elle cite: «Des cartes démontrant les parcours pédestres amenant aux différents chalets, avec mention de l'affectation du chalet pourront être distribués.

Depuis Jaman, sera tissé un réseau de balisage (signalétique) sur les chemins existants.»

Cette ébauche semble très timide au regard du manque qu'il y a, sur l'ensemble des alpages du territoire communal, de balisage et de cartes qui permettraient de «vendre touristiquement» ce magnifique patrimoine.

Mme Bouquet souhaite donc encourager la Municipalité à plus d'ambition dans ce domaine, notamment en apportant une réponse rapide au postulat «Les chemins pédestres des Hauts de Montreux: un patrimoine à entretenir et valoriser» que M. Martz a déposé et qui a été pris en considération par notre conseil le 8 mars 2006.

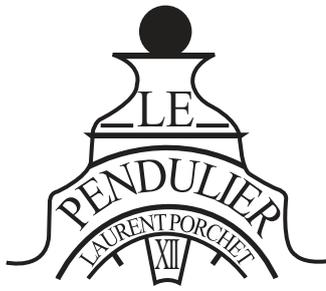
M. Denis Golaz informe que, sans entrer dans les détails du préavis, le groupe socialiste accueille favorablement cette proposition municipale.

Une question fondamentale est posée à la population et par délégation à notre Conseil:

- Faut-il sauvegarder nos alpages en créant les conditions favorables à leur exploitation ou doit-on les abandonner aux broussailles puis à la recolonisation forestière?

Montreux n'est pas constitué que d'un bord de lac et de quais, mais de tout un arrière pays riche de ses sentiers d'excursion, de sa faune et de sa flore.

La Commune possède 350 hectares de pâturages regroupés en 14 montagnes. - Aidons les amodiataires dans leur action de préservation
 (suite à la page 22)



Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47

Clin **d'oeil** aux commerçants de la **Grand'Rue**

A VENDRE OU A LOUER

LOCAUX COMMERCIAUX DE 1^{er} ORDRE EN PLEIN CENTRE DE MONTREUX
GRAND-RUE 80

SURFACES: 650 M² DIVISIBLES
LIVRAISON: DÉCEMBRE 2008

RENSEIGNEMENTS, VISITES:
021 960 20 20

MULLER
OPTIQUE - LUNETTES DE CONTACT
Grand Rue 2 - 1623 Montreux
Tél. 021 963 38 23

Sur présentation de ce bon, nous vous offrons
soit

60.- CHF Pour tout achat de **500.- min.**
Non cumulable
Non valable avec d'autres offres ou forfaits

soit

120.- CHF Pour tout achat de **1000.- min.**
Non cumulable
Non valable avec d'autres offres ou forfaits

BIENVENUE À L'EUROTEL!

RESTAURANT
LE MATARA
TERRASSE PROTÉGÉE
AU BORD DU LAC

EN AVRIL ET MAI,
CHAQUE JOUR
UNE SAVOUREUSE SUGGESTION!

ASPERGES, FRAISES, MELONS,
SPÉCIALITÉS DE SAISON,
ASSIETTES DU MARCHÉ,
VÉGÉTARIENNE & PASTA.

BEST WESTERN
Eurotel Riviera

RÉSERVATIONS AU 021- 966 22 30

Centre Administratif et Culturel

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale, une ludothèque, une vidéothèque, un cybercafé, une école de musique et un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également le siège européen de la Société Stryker Europe SA, une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre, un restaurant, une boutique de prêt à porter ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

LONGCHAMP
GERARD DAREL
GEOX

Liberty
Grand-Rue 24 - Tél. 021 963 62 36

Editorial

Il en va de la presse écrite comme pour n'importe quel fond de commerce! Si l'on ne se renouvelle pas on est appelé à terme à disparaître. Dans le numéro que vous avez entre les mains, vous trouverez une nouvelle rubrique.

Quatre pages rédactionnelles, pour commencer. Ainsi qu'un traitement des manifestations locales encore plus pointu.

Prochainement nous publierons la liste des manifestations des sociétés sises sur la commune de Montreux

Nous vous présentons aujourd'hui une page sur la course Montreux - Les Rochers-de-Nayes, ainsi que quelques articles en relation avec la vie associative locale.

Si vous êtes Présidents(es) de sociétés n'hésitez pas à contacter notre collaborateur Monsieur Bernard Gorgerat dont les coordonnées figurent en bas de page. Il se fera un plaisir de vous rencontrer.

Lisez-nous, parlez en autour de vous, communiquez-nous vos remarques. Nous prendrons connaissance de tous les messages qui nous parviendront pour autant que votre identité nous soit connue. Bonne lecture!

La Rédaction

079 560 99 52
redaction@
chateau-du-chatelard.eu
ou infoville@bluewin.ch

Journée romande de gymnastique artistique masculine et féminine

C'est samedi 17 mai prochain, que la FSG, société de Montreux organisera à la salle omnisports du Pierrier la journée romande de gymnastique artistique féminine et masculine.

Cette compétition sera l'objectif principal de la saison pour la plupart des gymnastes.

Elle devrait servir de test avant les championnats suisses juniors qui se dérouleront début juin.

Les dirigeants de la FSG visent plusieurs places sur le podium avec, pourquoi pas, un ou deux titres de champion romand.



Les facilités apportées par la commune de Montreux offrent un soutien actif à cette société. Un subventionnement ainsi que la mise à disposition de la salle omnisports du Pierrier, permet une pratique optimale de la gymnastique.

Rendez-vous est donné à tous pour soutenir les gymnastes locaux, l'entrée est libre.

bg

Plus de renseignements sur
www.fsgmontreux.ch

PALANQUÉE: Les comptes plongent aussi!



Dernièrement s'est tenue, dans leurs locaux du port du Basset, l'assemblée générale statutaire de la Palanquée. C'est en présence d'une quinzaine de membres que le procès verbal en 18 points a été expédié!

La «Palanquée» a été fondée en 1973, le 14 juin prochain une méga paéla sera organisée aux bains pay à Clarens pour les 35 ans de la section.

Comme de nombreuses sociétés la Palanquée est confrontée à des frais qui ne cessent d'augmenter. Alors que les recettes stagnent. Les assurances, la concession radio, l'entretien du compresseur conjugué à deux démissions sont d'autres les causes de ces difficultés.

Néanmoins, la société se porte bien. Elle a enregistré la venue d'un nouveau membre actif en la personne de M. Nicolay Hofmann.



HOFMANN-CAPT
ENTREPRISE INTEGRALE DE PARATONNERRE SARL

Nicolay Hofmann T 021 784 28 90 hofmanncapt@paratonnerre.ch
Ch. de Boissonnet 59 F 021 784 37 30 www.paratonnerre.ch
1010 Lausanne M 079 412 29 92

Manifestations locales

(la Palanquée: suite)

Le comité a été réélu en bloc. Il se compose de MM. Robert Etter président, Sandra Baumgartner, vice-présidente, Frank Decharrière secrétaire, Michel Gladovic, caissier et Georges Pesenti, responsable technique. bg

Plongeur devant l'Eternel, M. René Kessler né le 18 juillet 1937 est le membre le plus ancien de la Palanquée, et président d'honneur.



C'est en 1962 qu'il a effectué sa première plongée: «A l'époque le matériel était bien différent, beaucoup plus lourd et moins pratique». Depuis les choses ont bien changé. A ce jour il dénombre plus de 3000 plongées. Cela représente environ 1500 heures d'observation sous lacustre. bg

Fermeture de La Bavaria

La Bavaria a accueilli samedi 29 mars ses derniers clients. Monsieur et Madame Salzmann ont tourné une page et se réjouissent déjà de vous accueillir dans leur nouvelle brasserie courant 2010. Cela faisait 25 ans qu'ils étaient installés dans leurs murs.

En attendant cette réouverture, ils ont largement mérité de prendre de longues vacances.



bg

Champagne chez Touzeau!

La famille Touzeau a fêté, le 26 avril dernier, les 40 ans de son premier magasin et les 25 ans de la présence de Touzeau en Suisse.

Ce double anniversaire a vu défilé nombres de personnalités. MIV formule ses meilleurs voeux à cette entreprise familiale de qualité. bg



Marché PAM

Ouvert 7/7 de 8h 30 à 20h 30
Grand choix d'épices d'Inde



Avenue des Alpes 29
1820 Montreux



Restaurant du Tennis-Club
Territet, nouvelle direction - Tél. 021 961 22 81

Montreux - Les Rochers-de-Naye

A la fin des années septante, un groupe de passionnés pratiquant la course à pied décida de créer un club d'athlétisme à Montreux. Sous la présidence de Francis Brülhart, un premier comité fut créé. C'est en mai 1978, le CAM organise la première édition de Montreux-Les Paccots. Une course de 17 km avec une dénivellation de 600 mètres. 235 participants prirent le départ. Elle vécut jusqu'en 1981.

Au cours de cette même année, le Président Brülhart de retour d'une autre course de montagne, proposa un nouveau parcours. Celui-ci rallierait Montreux, situé à une altitude de 387 m, aux Rochers-de-Naye, 2045 m. Soit plus de 1600 mètres de dénivellation. A ce stade il convient de rappeler que les meilleurs effectuent les (18,600 Km) en moins d'une heure trente. C'est le dimanche 26 juillet 1981, que Montreux Les Rochers-de-Naye vit le jour. Près de 200 coureurs prirent le départ. La victoire fut remportée par Chuck Smead (USA) en 1h 28'09. Ce record tiendra 6 ans. Lors de la 8^e édition, la Colombienne Fabiola Rueda remporta la victoire en mettant à mal le précédent record qui dura 17 ans ce dernier ne sera battu qu'en 2005. Entre 1996 et 2003, le parcours a été passablement modifié. En 1991, sous l'impulsion d'un nou-

veau président 661 coureurs prennent le départ, ce fut le meilleur crû de ces 26 années. Il faut rappeler que la course se déroule par tous les temps et qu'à ce jour une seule édition a été annulée. En 2005, Francis Brülhart reprend l'épreuve en mains et donne un second souffle à la traditionnelle course de montagne.

Cette année, La 27^e édition de la course pédestre Montreux Les Rochers de Naye aura lieu dimanche 29 juin 2008. Le départ sera donné devant la gare CFF de Montreux. Ils auront lieu en trois vagues. Les premiers à s'élancer seront les marcheurs à 7h15, rejoints une demie heure plus tard par les Nordic-Walking, traduisez les pro-

meneurs, et enfin à 9h30 les juniors, les vétérans et les dames et les seniors prendront le départ. Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 60 minutes avant le départ. Il faut espérer que la météo soit favorable ce d'autant que le groupe MOB a fait un effort financier pour acheminer les supporters au sommet.

Bernard Gorgerat

Infos sur:
www.montreuxlesrochersdenaye.ch/joo/



Photo: Jean-Marc Gallarotti

Café-Restaurant

«LE JAMAN»

Fondue à Fr. 13.- le vendredi,
Brunch le dimanche

Route de Caux 1, 1823 GLION
Tél. - Fax: 021 963 50 40

Café, Restaurant
Le Buffet de La Gare

B. & Fr. Carlucci
Fermé: Dimanche,
Lundi

1823 Glion
Tél. 021 963 91 33



Manifestations locales

SUCCÈS POUR LA FÊTE CANTONALE

La Fête cantonale des musiques vaudoises s'est déroulée du 1^{er} au 4 mai passé.

Organisée tous les 5 ans, cette rencontre a permis à l'ensemble des sociétés de musique du canton de se retrouver dans le but de concourir et de comparer leurs performances musicales. Cette manifestation a été organisée de main de maître par M. Francis Depallens qui a su s'entourer d'une équipe compétente.



Corps de Musique de Montreux-Clarens



M. Francis Depallens, Président du Comité d'organisation



Les enfants de la Chanson de Montreux

Durant ces quatre jours, le corps de musique Montreux-Clarens, société organisatrice, a accueilli 56 sociétés de musique et de tambours soit quelques 2500 musiciens.

Dimanche à l'issue du cortège plusieurs morceaux d'ensemble ont été exécutés pendant la cérémonie officielle.



Les vieux et vieilles de la dernière Fête des vignerons bg

ACTION EN FAVEUR DES ENFANTS DU LIBAN



Photo DR-CICR / M. Kokic

«Je roulais en scooter avec mon père, lorsque quelque chose a soudainement explosé sous les roues», explique Mohammed, qui vit avec sa famille dans un des camps de réfugiés palestiniens au Sud-Liban.

Le 7 mars dernier a eu lieu au Restaurant Le Chalet la traditionnelle soirée de soutien en faveur des enfants orphelins (et) ou handicapé du Liban. Cette soirée humanitaire s'est déroulée grâce à l'impulsion de Me. Nabil Charaf, avocat emblématique à Montreux et sous le patronage de M. Pierre Salvi syndic. Cette action se déroule depuis une dizaine d'année. Elle a permis de soulager bien des maux. Une centaine de convives avaient répondu à l'invitation entourés de presque toute la municipalité. Nombre de notables de la place étaient présents. Durant le repas préparé par M. Georges Bteich et son équipe, une tombola était organisée pour clôturer la soirée.



ROCHAT-RENAUD SA

MAÇONNERIE • BÉTON ARMÉ • GÉNIE CIVIL

MONTREUX – ST-LÉGIER



edo

ARTICLES DE DÉCORATION
CABLAUX • ENCADREMENTS

Edo Roddaro

Grand-Rue 62 • 1820 Montreux
Tél./Fax 021 963 31 63 • E-mail: edo@edo-sa.ch

Clin **d'oeil** aux commerçants de la **Grand'Rue**

Vos solutions immobilières

PUBLIAZ

GERANCE & COURTAGE

Grand-Rue 114
1820 MONTREUX
+41 21 966 00 66
www.publiaz.com



CGS
immobilier

www.cgs-immobilier.ch

Grand-Rue 98
1820 Montreux
Tél. 021 962 70 50



ACHAT
VENTE
ESTIMATION

Lausanne La Tour-de-Peilz Châtel-St-Denis Fribourg Monthey

Paradise
CHALET
RESTAURANT



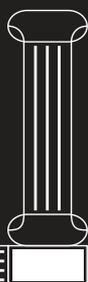
FONDUES
CHARBONNADE
SPECIALITES VAUDOISES
TERRASSE PANORAMIQUE

Av. des Alpes 37 - 1820 Montreux
Tél. : 021/963.19.02 - Fax : 021/963.19.03
E-mail : paradise.chalet@bluewin.ch
www.paradise-montreux.ch
OUVERT 7/7 de 6h00 à 24h00



BLACK PEARL
Bar - Club

Grand-Rue 92
CH-1820 MONTREUX
Tél. +41 (0)21 963 52 88
contact@leblackpearl.com
www.leblackpearl.com



La Rouvenaz

*Spécialités italiennes
&
Fruits de mer*

La Vinoteca

Bar à Vins
021 963 27 37

Rue du Marché 1 - 1820 Montreux - Suisse
Tél. +41 21 963 27 36 - Fax : +41 21 963 43 94
E-mail: rouvenaz@bluewin.ch



Point de rencontre
de la clientèle internationale
et des Montreusiens

Ouvert tous les jours
di à je 17h à 2h - ve et sa 17h à 3h

Fairmont
LE MONTREUX PALACE
MONTREUX, SWITZERLAND

Grand-Rue 100, Montreux
www.fairmont.com/montreux
Tél. 021 962 12 12 - Fax 021 962 17 17

ARTISANS



Vouilloz Claude-Alain

Case postale 410 - 1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 20 47
Fax 021 944 50 19
Natel 079 436 66 19
info@piscinesph7.ch - www.piscinesph7.ch

Création, vente, construction, rénovation,
entretien et nettoyage de piscine,
biotope et jacuzzi • Arrosage



Perréaz Horticulteur-Paysagiste

Créations - Entretiens

Rte de l'Arzillière 12
1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02
Natel 078 824 19 16

r. koban

Z.I. La Foge C
1816 Chailly/Montreux - C.P. 87

**Installations sanitaires
Chauffages centraux
Ferblanterie
Service dépannage,
entretiens**

Tél. 021 964 12 62
Fax 021 964 12 01
Mobile 079 623 69 62



**Housses
Sièges
Capotes
Pose pare-brise
Étanchéité
Toiles de balcon
Tente
Bâches**

Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37

La Mobilière
Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 - 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi

Conseillère en assurances
Tél. 021 925 28 27 - 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch



La mode au pluriel

Av. du Casino 32 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95



Fiduciaire Charles Meichtry
Comptable
Contrôleur de gestion diplômé

**Comptabilité - Révision
Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité**

1815 CLARENS
Rue de Jaman 1
Tél. 021 964 10 66
Fax 021 964 12 45
Site: www.fiduciairemeichtry.ch
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

alexursion sàrl

**Minibus, Taxibus, Midibus, Autocars,
Excursions, Transferts, Balades, Voyages**

*Petit et grand groupe, Génération 50plus,
Circuit des amoureux, Famille XXL,
Sorties Entreprise, Euro foot 2008*

Place des Planches 2
CH-1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 963 53 60
Fax 0041 (0)21963 53 61



www.alexursion.ch - info@alexursion.ch

TAXIService - Swissriviera

Appel gratuit 0800 963 963
Appel mobile 0041 (0)79 263 63 63

Taxi, Taxibus

*Rail TAXI SBB CFF FFS
officiel*

GARE MONTREUX





UNE ANNÉE FRUCTUEUSE POUR LE 2M2C

22 spectacles, 22 conférences, 5 congrès internationaux, 11 expositions, 8 soirées d'entreprises et 2 défilés de mode sont les principaux chiffres de l'excellente année 2007. Le **2m2c** a accueilli en ses murs 139'000 spectateurs, 9'555 conférenciers, 3'800 congressistes (parmi lesquels 300 vétérinaires, 800 orthopédistes, 1000 spécialistes des satellites météo et 400 ophtalmologues), 5000 agents de voyage, 200 galeristes suisses et français et 1500 amateurs de figurines. Plus de 100 concerts se sont tenus à l'Auditorium Stravinski et au Miles Davis Hall, accueillant les plus grandes stars mondiales du rock, du Jazz, de la musique classique et de la variété, avec comme point culminant la venue de Prince pour un concert unique en Europe continentale.



SOIRÉE BOURSE DE DUBAÏ



ÉVÉNEMENT TOYOTA 2007 © FLORIAN KALOTAY

Si l'année 2007 a été marquée par l'organisation de 74 événements, 2008 promet d'être tout aussi chargée. En effet, grâce au dynamisme de son équipe, le **2m2c** a su attirer et conclure un nombre croissant d'événements pour l'année en cours, dont le plus marquant sera le Congrès Suisse des Dentistes en mai prochain, mais aussi en pérennisant certains comme le TTW qui vient de s'engager jusqu'en 2011, ou le Montreux Sundance Festival dont le succès de la 2^{ème} édition laisse augurer qu'il viendra rejoindre la liste des Festivals déjà bien établis : Montreux Jazz, Septembre Musical et Festival du Rire.

Si le **2m2c** obtient de si bons résultats, c'est en partie grâce aux efforts de promotion fournis dont on notera tout particulièrement le nouveau site internet www.2m2c.ch et une brochure. La société a également décidé d'asseoir son identité visuelle, et sa notoriété locale en créant le monogramme **2m2c**. Cette stratégie de repositionnement de la marque s'est révélée positive puisque le nombre de demande de réservations a cru de 100%.

D'autres efforts, tout aussi considérables, ont été placés, grâce à l'engagement de la Commune et de la société d'exploitation, dans la rénovation et le réaménagement des bâtiments afin de maintenir la compétitivité du **2m2c**. Parmi les travaux en cours, notons la rénovation du sol du foyer Stravinski, la création d'un espace traiteur et réceptions, une étude pour l'amélioration de l'acoustique et de la cage de scène de l'auditorium, et enfin le renouvellement de tableaux électriques principaux, l'assainissement des installations de pompage et la refonte du système de gestion des installations techniques.

Le **2m2c** se voit récompensé après tous ses efforts et investissements et c'est avec optimisme que Rémy Crégut, Directeur Général, et toute son équipe regardent vers l'avenir.

tion et d'entretien. – Offrons-leur des conditions de vie acceptables et encourageons-les à créer des points de vente de leurs productions.

La rénovation des bâtiments et notamment la pose systématique de tavillons s'inscrit parfaitement dans le parc régional prévu dans cette région.

M. Michel Bongard pense que ce préavis vise de louables objectifs lorsqu'il se réfère au maintien d'une agriculture de montagne sur les Hauts de notre Commune. La participation de la Municipalité à la création du Parc naturel régional Gruyères – Pays-d'Enhaut est tout aussi réjouissante.

On apprend que les alpages ont été regroupés pour former plusieurs trains. Leurs vocations respectives paraissent cohérentes à M. Bongard car elles tiennent compte des caractéristiques des secteurs concernés: les meilleurs herbages sont destinés aux vaches laitières alors que les secteurs où les sols sont moins productifs accueillent des génisses. Les toits en tavillons donneront à nos chalets la fière allure qu'ils méritent.

Par contre, les Verts ont quelques doutes quant aux effets de certains équipements car certains d'entre eux pourront avoir une incidence sur la qualité des eaux. Il faut savoir que nos alpages et nos montagnes, sont des zones où se déversent les pluies et ce sont ces eaux là qui alimentent nos sources.

M. Bongard explique ensuite que la qualité actuelle des eaux de nos sources est étroitement liée à la manière dont nos alpages sont exploités ou ont été exploités jusqu'à aujourd'hui.

Plusieurs alpages sont des zones protégées destinées à garantir la qualité des nombreuses sources dont nous tirons notre eau potable. M. Bongard pense à quelques risques: notamment la construction de fosses à lisier du côté de Chessy. Fosses à lisier qui rendront possible l'épandage de lisier, ce qui n'est pas pratiqué actuellement. Or, il faut savoir que le lisier est une source de pollution importante, notamment dans les zones de protection. Sauf erreur, M. Bongard croit savoir que l'alpage de Chessy est en S2: c'est donc un endroit où l'infiltration est conséquente. Ceci s'avère d'ailleurs par la qualité de la végétation présente en ces lieux.

Ainsi, les Verts souhaitent que la commission analyse si les besoins exprimés correspondent vraiment aux usages actuels ou s'ils sont destinés à une intensification des exploitations. Ce qui serait un problème. Il faut rappeler que ces alpages sont exploités depuis fort longtemps et les ressources disponibles en eau ou en herbage vont conditionner les qualités paysagères et biologiques actuelles.

Du côté de Chessy et de Barret nous avons un sérieux problème potentiel par les amenées d'eau qui pourraient être faites et la construction de fosses à lisier. Quant aux impacts sur l'environnement, la liste qui est présentée en fin de préavis paraît bien légère à M. Bongard si l'on pense simplement au trafic routier que généreront les installations destinées au public au Col de Jaman.

M. Michel Bongard invite la commission à se pencher sur les aspects suivants:

- L'absence de risques quant à l'installation de fosses à lisier, notamment à Chessy;
- Les risques présentés par l'épandage de lisier dans ce secteur et d'autres secteurs qui sont des zones de protection des eaux;
- Les besoins en équipements comme les conduites d'eau, les douches et les aménagements de chalets. – Sont-ils vraiment

nécessaires pour des alpages qui sont occupés peu de temps durant la belle saison et de plus, pour des génisses qui sont la plupart du temps gardées de manière très lâche;

- Est-ce que l'absence de risque quant à la création d'une porcherie au Col de Jaman est avérée.

M. Bongard remercie d'avance la commission pour le travail qu'elle voudra bien entreprendre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence libérale: Bernard Gret;

Membres: Mme Maja Liew, MM. Stéphane Barbey, Mario Di Sessa, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Daniel Manzini, Wolfgang Martz, Henri Suppliy, Jean-Michel Talon, Lionel Winkler.

8.3. sur une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de Montreux (ancienne procédure) (No 04/2008)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence socialiste: M. Denis Golaz;

Membres: Mmes Marie-Claire Fauconnier, Prisca Gaillet, Irina Gote, Catherine Panissod, MM. Thierry Cantarini, Edmond Chevalley, Patrick Grognoz, Yanick Hess, Yves Mucha, Caleb Walther.

9. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

- 9.1. sur le projet de plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Montreux (territoire urbanisé) et le plan de constatation de nature forestière, ainsi que l'addenda au plan directeur communal (fiches «Eléments du patrimoine»), et réponse aux motions (anciennes) de MM. Roland Comtesse «Dynamiser et toiletter le RPA», Olivier Gfeller «Révision du plan des zones», Heinz Schoeneich «Révision du plan d'affectation et des zones sportives», Michel Bongard «Sauvegarde et promotion des itinéraires piétonniers», Bernard Gret «Valorisation de l'espace CFF», Michel Detrey «Pour une réhabilitation des Communs de Clarens et l'aménagement de la Grande Place en parc public», à la pétition de M. Daniel Manzini et consorts contre le projet de construction au chemin du Petit-Clos / modification d'affectation (N° 03/2008)

Mme la Présidente rappelle aux membres de l'assemblée, que pour les questions de détails qu'ils souhaitent voir examiner par la commission, une séance spéciale est organisée par la Municipalité le 27 février 2008, à 20h00, en l'Aula où nous sommes ce soir.

D'entente avec les présidents de groupes, il n'y aura ce soir que des déclarations générales.

Parole à la Municipalité:

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante:

Séance du 30 janvier 2008

«Le règlement sur le plan d'affectation de la police des constructions constitue, à Montreux, un instrument plus que centenaire pour la gestion administrative du territoire communal. C'est en effet en 1892 déjà, que sous la pression de la rapide extension du domaine bâti, les autorités d'alors établirent un premier règlement sur la police des constructions, lequel fut complété à diverses reprises ultérieurement.

A l'instar des règlements de l'époque, l'extension trouvait ses grands actes de référence sur les voies de circulation, rues et places. Ce n'est qu'à partir de 1957 qu'apparaît un véritable «plan des zones», avec sa réglementation, définissant l'affectation du sol par un découpage sectoriel.

Le plan général en vigueur aujourd'hui date de 1972 et a fait l'objet, de nombreux compléments au cours du temps sous forme de plans partiels d'affectation, de plans de quartier et d'adaptations réglementaires.

Plus qu'une révision, le plan général d'affectation déposé aujourd'hui à l'adoption de votre Conseil constitue une refonte complète de l'instrument de gestion de notre territoire. Il diffère des plans et règlements antérieurs sous différents aspects novateurs :

- Alors que le statut qui a généralement prévalu à ce jour fixait un cadre juridique essentiellement normatif aux actions touchant le territoire, avec des dispositions quantitatives sur les dimensions, distances, hauteurs et coefficients de construction, le projet qui vous est soumis aujourd'hui s'attache prioritairement aux caractéristiques qualitatives de notre cadre de vie. Ainsi, la topographie, les valeurs historiques, les qualités paysagères et architecturales fondent la démarche, conformément aux constats et options adoptés par votre Conseil le 28 juin 2000 dans le cadre du plan directeur communal.
- Un autre aspect distingue ce projet du plan antérieur: le processus. En effet, contrairement aux générations précédentes de plans d'affectation dont l'élaboration relevait essentiellement de compétences techniques, la mise en œuvre du projet qui vous est soumis aujourd'hui a recouru à une large participation et information, tant auprès des sociétés de villages et autres milieux intéressés que de la population.
- Ainsi, des ateliers ont été organisés en 2003 et 2004, une exposition publique a été tenue de fin mai à début juillet 2006, accompagnée de conférences-débats dans les villages et d'une participation au Salon de l'immobilier en juin 2006.
- Dans sa forme enfin, plutôt que de se limiter à l'austérité technique et juridique à laquelle se heurtait toute demande de permis de construire, le projet présente un instrument plus accessible et

se veut didactique. En lieu et place de «l'à plat» sectoriel des affectations du plan de 1972, le nouveau Plan général d'affectation introduit une thématique en trois plans adaptés aux caractéristiques identitaires du terrain. Son règlement est accompagné d'illustrations destinées à faciliter la tâche des constructeurs.

- Les enjeux sont extrêmement importants pour tous les milieux: qu'ils soient politiques, économiques, écologiques, sociaux et autres.
- Beaucoup de technique bien sûr, mais aussi un acte politique très fort envers lequel vous êtes confrontés dès à présent. L'avenir de l'aménagement du territoire pour ces prochaines années dépend de nous tous car la responsabilité ne dépendra plus des autres.

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui cet important dossier, avec la conviction qu'il répond, dans toute la mesure où l'aménagement du territoire peut le faire, aux besoins et attentes de notre collectivité pour les années à venir.

Une lourde tâche pour la commission qui est d'ores et déjà remerciée pour son engagement. La séance d'information du 27 février prochain permettra de répondre aux diverses questions techniques et politiques. Trois mois de travail suivront pour que la commission puisse rapporter, nous l'espérons, le 18 juin 2008 dans le cadre d'une séance spéciale PGA.

Pour terminer, j'exprime mes remerciements aux collaborateurs du Service de l'urbanisme ainsi qu'aux différents services communaux, à nos mandataires et à toutes les personnes qui ont contribué au rendu ce de préavis.»

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc s'exprime au nom des Verts. Il souligne tout d'abord un certain nombre de points positifs du projet déposé ce soir.

Les Verts apprécient bien sûr qu'on ait dressé un plan des valeurs naturelles, il est bien que l'on ait pris des mesures pour protéger les villages, évitant ainsi que ceux-ci ne soient dénaturés ou ne finissent par se noyer dans les zones urbaines. La création d'une zone de coteau est une bonne initiative car il est bien d'exiger que les constructions s'inscrivent harmonieusement dans la pente.

Cependant, ce projet suscite un certain nombre d'interrogations. Lors de l'élaboration du plan général en vigueur, comme rappelé dans le préavis, on envisageait que Montreux pourrait accueillir 40'000 habitants en l'an 2000. Or, on constate que la population est restée stable (20'000 hab.). On aurait donc pu s'attendre que l'on réduise, dans une



GENERALI

Generali Assurances - Agence générale de la Riviera et du Chablais vaudois

Michel Wieser - Agent général - Brevet fédéral en assurances

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux - Tél. +41 21 963 49 41 - Fax +41 21 963 04 22

Ligne directe +41 21 966 30 49 - Mobile +41 78 685 47 80

E-mail: michel.wieser@generali.ch - Internet: www.generali.ch



*Joëlle
Boutique*

*Prêt-à-Porter
Av. du Casino 42*

Montreux

*Lingerie
Avenue du Casino 36*



*Elle, icône audacieuse,
envoûtante.*

Attraction magnétique.

Corps troublants.

Lumière qui dévoile

sa sensualité

Plaisir des sens.

au cœur de tous les désirs.

*Comme un hymne
à l'amour.*

*Collection
Printemps-Été 2008*

jusqu'au 15 juin 2008

*Bon
10%*

Valable dans les 2 points de vente

Séance du 30 janvier 2008

certaine mesure, la surface des zones constructibles, afin de ménager cette ressource rare qu'est le sol; cependant, la surface des zones à bâtir ne varie que peu. Globalement, 19 hectares de zone à bâtir passent en zone non constructible, alors que 16 hectares de zone non constructible et non bâtie passent en zone à bâtir.

En résumé, M. Olivier Blanc, au nom du groupe des Verts, estime que le projet qui nous est soumis apporte de réelles améliorations qualitatives, mais il peut regretter que l'on ne soit pas allé plus loin dans le redimensionnement des zones à bâtir.

M. Emmanuel Gétaz, donne la position de Montreux Libre. L'aménagement du territoire nous touche toutes et tous. Il concerne notre présent, mais bien plus encore notre futur et celui des générations à venir.

Ce que nous allons fixer prochainement représente aussi une promesse pour nos enfants, pour l'avenir de notre commune, pour le 21^e siècle de Montreux.

Montreux Libre considère cette problématique comme un enjeu majeur pour la commune. La population la ressent comme une frustration constante, tant la situation lui échappe, malgré des initiatives, référendums et pétitions en nombre et allant tous dans le sens d'une préservation du patrimoine architectural, des espaces verts et des témoins de l'histoire de Montreux.

Le bilan du PGA actuel est à ce titre désastreux. Inutile d'y revenir maintenant.

Pour ce qui est du PGA à venir, Montreux Libre regrette qu'il soit le reflet d'une vision qui n'intègre pas ce que d'autres ont déjà pensé, décidé ou réussi.

Ainsi, par exemple, le projet de PGA rejette l'idée d'un contrôle de la proportion de résidences secondaires, synonymes de volets clos. Un contrôle qui existe pourtant déjà dans des communes, en Valais. A Crans-Montana, c'est la population elle-même qui a voté un règlement très précis à ce sujet. Sachant que Crans-Montana, jusqu'à nouvel ordre, est régi par la Constitution fédérale comme Montreux, on doit s'étonner que notre Municipalité invoque cette même Constitution fédérale pour refuser d'envisager des dispositions de contrôle des volets clos, nombreux sur notre commune.

Montreux Libre se battra donc pour que le possible en Valais, ou ailleurs, le soit aussi pour le PGA de Montreux.

M. Denis Golaz, au nom du groupe socialiste, tient à remercier vivement Monsieur le Municipal Doriot qui a conduit pendant cinq ans ce travail considérable avec l'aide de son chef de service M. Barraud ainsi que toutes les personnes, employés communaux ou mandataires qui ont permis de mener à bien cette entreprise.

Il remercie également les chefs de village, les associations, les citoyennes et citoyens qui ont assisté aux présentations du projet et qui l'ont étudié. Cette démarche participative, et qui va continuer, lui semble la seule voie possible pour arriver à un consensus acceptable par le plus grand nombre.

Merci également aux 86 opposants de leurs interventions, ce qui a permis et qui permettra la discussion et la négociation pour arriver finalement à une décision qui ne satisfasse pas uniquement les intérêts particuliers mais qui tienne compte de l'intérêt général.

Les onze commissaires désignés vont consacrer beaucoup de temps pour étudier, maîtriser et comprendre les enjeux. Ils devront définir une ligne de conduite afin que les travaux puissent avancer sans blocage partisan.

Notamment:

- déclarer leurs intérêts
- agir dans le bien de l'ensemble au détriment d'un intérêt privé
- maintenir une démarche participative
- analyser toutes les oppositions et les réponses proposées par la Municipalité
- effectuer les visites locales nécessaires à la compréhension des enjeux
- garder à l'esprit qu'il s'agit d'une vision générale afin de ne pas se perdre dans les détails
- travailler avec un esprit critique pour identifier les erreurs et les lacunes
- informer de l'avance des travaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La commission suivante examinera cet imposant rapport-préavis:

Présidence radicale: M. Grégoire Furrer;

Membres: MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Emmanuel Gétaz, Félix Glutz, Denis Golaz, André Groux, Marcel Lacroix, Jean-Pierre Schmid, Heinz Schoeneich.

10. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION DE:

10.1. M. Alexandre Stæger «Remettre en service le téléski des Prévondes au plus vite»

M. Alexandre Staeger donne lecture de sa motion:

«Suite à la déclaration de M. Doriot à la fin de notre dernière séance, on serait tenté de dire que notre Municipal m'a, non pas coupé l'herbe sous le pied, mais chassé la neige sous le ski. Or il n'en est rien!

MONTREUX INFO-VILLE

Editeur : Info-Ville Sàrl
Parutions : 6 fois l'an - Tirage : 15'000 exemplaires
Publicité-Rédaction : Tél et Fax 021 963 75 18

E-mail : infoville@bluewin.ch - Site www.infoville.ch
Correspondance : Case postale 293 - 1820 Montreux 2

Abonnement hors commune : FR. 45.-



L'installation - ou ré-installation puisqu'il existait déjà un «arrachemitaïne» en plus du téléski lorsque j'apprenais à skier - d'une remontée mécanique est certes une bonne nouvelle pour la pratique du ski au Vallon de Villard. Mais un télécable ne répond pas tout à fait au même besoin qu'une assiette. Si le télécable est très utile aux tout débutants pour apprendre, l'assiette permet d'assurer la continuité de l'apprentissage pour les débutants plus avancés.

Ainsi, la solution qui consiste à avoir le jardin des neiges à Haut de Caux, le télécable aux Prévondas et l'assiette à Haut de Caux n'est pas adéquate pour l'apprentissage du ski.

Pourquoi investir aux Prévondas?

Le site se trouve certes situé en basse altitude, mais de par son orientation, il est très peu exposé au soleil, ce qui permet un enneigement constant pendant toute la saison.

Le site de Haut de Caux quant à lui, offre bien une alternative aux débutants, mais étant trop exposé, la neige y reste moins longtemps ou se transforme vite en une espèce de soupe quasi impraticable à mesure que la journée avance.

Ensuite, faire fonctionner le téléski jusqu'en haut permettrait de relier Sonloup et ainsi un accès pour les skieurs depuis et en direction des Avants.

De plus, il est à mon avis nécessaire de maintenir une certaine équité entre les différentes installations de ski. Je ne vois pas pourquoi on abandonnerait ce magnifique site. Il est vital de maintenir une vie associative, sociale et sportive dans le village du Vallon de Villard. On ne peut pas négliger un des côtés de la Commune.

Enfin, ce n'est pas seulement d'une remontée mécanique qu'il s'agit, ni du dynamisme d'un village. Il en va du respect des décisions de Notre Conseil. Nous avons voté un crédit de quelque 300'000 francs pour la remise en état du téléski des Prévondas dans le préavis 40/2003. Pourquoi ne pas respecter cette décision?

J'ajouterai que si nous sommes prêts à payer dix millions pour la salle omnisports, nous pouvons bien nous permettre quelques centaines de milliers de francs pour les Prévondas.

Il vaut mieux faire les choses bien maintenant que de les remettre à plus tard, et ce d'autant plus que, grâce à la période prospère que vit notre Commune, nos finances nous le permettent aisément.

Pour toutes ces raisons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de demander que ma motion «Remettre en service le téléski des Prévondas au plus vite» soit transmise à une commission pour étude et rapport.»

Comme demandé par M. Staeger, sa motion sera transmise à l'examen d'une commission lors de notre prochaine séance.

11. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

11.1. interpellation de M. André Groux sur l'attribution de travaux dans la commune et l'absence de Convention collective de travail (CCT) dans le bâtiment

M. André Groux donne lecture de son interpellation:

«Chacun a pu suivre, avec plus ou moins d'attention, la saga que sont en train de vivre les acteurs du secteur économique du bâtiment. Ainsi donc, formellement, il n'y a plus d'harmonisation des conditions sociales et de travail dans cette importante sphère d'activités. Evidemment, les tenants de la concurrence à tout prix pourraient en être satisfaits, mais ce serait oublier toute une série de paramètres que je ne vais pas développer ici.

Mon idée n'est pas non plus de distribuer des bons ou des mauvais points aux employeurs ou aux syndicats.

Reste que, à notre modeste niveau communal et compte tenu de l'enlèvement de la procédure conventionnelle citée, je me soucie, avec le groupe socialiste, de savoir si la Municipalité et les services communaux concernés ont pris des dispositions particulières au vu de ce contexte pour le moins problématique.

Ma question est donc de connaître les éventuelles mesures qui ont été prises ou envisagées en la matière. Il serait par exemple concevable d'exiger que, pour le moins, les dispositions normatives de la CCT restent appliquées par les entreprises occupées sur un chantier dont la Commune est maître de l'ouvrage.

Dès l'instant où une réponse circonstanciée impliquerait une enquête auprès des entreprises concernées, voire une prise de position formelle de notre exécutif, c'est volontiers que je patienterais en attendant une réponse écrite.

Par avance, je remercie la Municipalité pour les éclaircissements qu'elle voudra bien nous donner. »

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que pour les raisons évoquées par M. l'interpellateur, la Municipalité répondra par écrit.

11.2. interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer sur le micro-urbanisme à Montreux

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son interpellation tout en présentant divers exemples au rétro projecteur:

«La place du Marché de Montreux, âme de la ville, cœur de la communauté, a été enfin rénovée et embellie. On peut dire qu'elle fait auprès de la population la quasi unanimité pour le dégagement qu'elle offre sur le lac, pour son espace et pour son superbe ponton en bois. Et rappelons que cette place et son ponton ont reçu de l'Etat de Vaud le «prix espaces publics 01». (Le prix a été remis à la Commune de Montreux par M. Philippe Biéler, Conseiller d'Etat)

Aussi, je m'étonne que, bon an, mal an, pendant les mois de novembre et de décembre, cet accès visuel du Léman, carte de visite de la ville, soit systématiquement barré, à savoir, ces dernières années, par des tentes en plastique, ou, maintenant, par des cabanes en bois, toutes constructions masquant l'échappée sur le lac.

D'ailleurs, ce besoin d'ouverture sur la beauté du paysage était notamment prôné par nos édiles et figurait dans le cahier des charges pour l'aménagement de la Place.

Pendant les fêtes de Noël. Ce dégagement devrait être conservé et pourrait être magnifié par l'illumination de tous les platanes qui longent la Place du Marché, ce qui conférerait un aspect féérique à ce lieu. Au contraire, lors du dernier Marché de Noël, un platane a été enveloppé dans du plastique et on a construit autour de ce dernier une cuisine en bois posée sur deux placettes.

Séance du 30 janvier 2008

En sus, les commerçants de la face Est de celle-ci se plaignent depuis longtemps de ces constructions malvenues qui cachent leur vitrine, ce qui produit un manque à gagner certain.

En définitive, l'esprit de la Place, honorée par l'Etat de Vaud, n'est pas respecté. On a l'impression que sur l'autel de la marchandisation, une façon de penser et d'agir est apparue au détriment des commerçants, de la nature du lieu et du coup d'œil sur le lac. Un comité formé de personnes compétentes devrait veiller à l'esthétique de ces constructions pour le moment très hétéroclites, dans l'intérêt d'un rapport harmonieux entre la Place et les installations du Marché de Noël.

Tels sont mes vœux! Que tous les responsables du Marché de Noël oeuvrent dans le souci d'exprimer plus de beauté dans ce cadre magnifique qu'est la Place du Marché.

Quelques points pourraient être débattus:

1. Ne relèverait-il pas de la tâche de la Municipalité, en collaboration avec les responsables du Marché de Noël, de faire preuve de plus de créativité en vue d'harmoniser tous ces éléments disparates?
2. S'il n'y avait que la roue et la patinoire, la Place ne serait-elle pas plus belle et plus dégagée?
3. Les personnes qui se sont occupées du montage de ces installations (constructions en bois, cuisine, WC, etc...) sont-elles contrôlée par le Service des domaines et bâtiments, service responsable de la Place du Marché? Si oui, y a-t-il un cahier des charges?
4. Si on se déplace à l'ouest du Marché couvert, on tombe sur un grand chalet sur les quais. Qui a donné l'autorisation de le construire?
5. Lors des études de requalification des quais de la Rouvenaz, a-t-on intégré toutes les infrastructures du Marché de Noël? Le grand chalet, par exemple, fait-il partie de cette nouvelle requalification?
6. Suite à l'épisode de la pose de la poubelle sur la fontaine-cascade, quel service de la ville a donné l'ordre de placer des toilettes sur les jets d'eau lumineux?
7. Les poubelles apposées sur les placettes ont été retirées, comme promis par M. le Conseiller Municipal Christian Neukomm, après mon intervention, puis, à mon grand étonnement, début janvier 2008, elles ont été replacées au même endroit. - Pourquoi? - M. Neukomm peut-il me donner une réponse circonstanciée à ce sujet?

Et, cerise sur le gâteau, toutes ces manipulations de poubelles n'ont-elles pas un coût pour le contribuable?

Par avance, je remercie la Municipalité de ses réponses. »

M. Pierre Salvi, Syndic, tient à dire en préambule que tous les aménagements dont il est fait état dans cette interpellation, sont des aménagements éphémères, leur utilité n'étant effective que durant quatre semaines en ajoutant le temps du montage et du démontage.

M. le Syndic répond ensuite comme suit aux questions 1 à 7 au nom de la Municipalité:

Question 1: La Municipalité en la matière n'a pas à faire preuve de créativité. Le processus est le suivant: mise à disposition d'espaces privés ou publics, les responsables du Marché de Noël en fonction de leurs choix d'aménagements (implantation, nombre souhaité de chalets, etc...) tentent de placer sur le domaine qui leur est réservé à cet effet, l'ensemble de ces édifices. Il appartient ensuite à la Municipalité de faire des vérifications, au travers des services concernés, des espaces laissés disponibles pour favoriser la circulation des chalands et des visiteurs ou encore pour les véhicules d'urgence, étant entendu que pour le surplus, un effort particulier a été réalisé cette année au niveau de l'aménagement de la Place, plus aéré cette année, en retenant la patinoire au bas et en offrant ainsi un magnifique dégagement sur le lac.

Question 2: Peut-être, mais il ne s'agit d'une question d'appréciation. A contrario, M. le Syndic dirait que si tous les espaces vides sont remplis de manière peu élégante, il vaut mieux bien évidemment ne rien y mettre si ce n'est pas bien traité.

Question 3: Des vérifications sont faites au travers de tout un concept de sécurité, en particulier pour des installations complexes comme la Grande-Roue, des expertises d'ingénieurs ont été faites pour s'assurer de la bonne résistance du sol et le prise en compte de toutes les contingences qui font que, sur un plan incliné, une roue posée sur les pavés reste verticale...

Question 4: Ce n'est pas la Municipalité qui a donné l'ordre de construire le chalet sur les quais. Elle a reçu une demande à savoir: «Est-ce qu'il est possible d'utiliser, durant le Marché de Noël, cette surface pour y ériger ce chalet. Il appartient ici à celui qui l'exploite de donner l'ordre de montage lorsque l'autorisation générale est délivrée par la Municipalité au Marché de Noël.

Question 5: M. le Syndic dirait d'une manière générale que la requalification de la Rouvenaz doit intégrer un grand nombre d'infrastructures souterraines (électricité, eau, écoulements, etc...). Ceci va être réalisé mais pas spécifiquement pour le Marché de Noël. Il faut que ce soit un espace qui soit utilisable pour le plus grand nombre. Le chalet ne fait pas partie du projet de requalification en ce sens que le but est de recréer un espace harmonieux dans un esprit qui convienne bien à l'histoire de Montreux, en particulier à la Belle-Epoque.

Question 6: Il n'y a pas eu d'ordre de déposer des containers à cet endroit. Il y a eu simplement la volonté par rapport au concept d'aménagement de mettre de tels édifices à suffisamment d'endroits pour répondre aux attentes des visiteurs, étant entendu qu'il fallait qu'ils le soient dans des endroits où ils étaient visibles et si possible les mieux intégrés possibles.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, prend le relais pour répondre à la dernière question:

Effectivement, les promesses que M. Neukomm avait données en plénum sont à moitié tenues. La «poubelle-requin» qui dérangeait énormément M. Buholzer par son emplacement a été déplacée. Les poubelles demi-lunes sur les petites placettes de la Place du Marché doivent rester en place pour les commerçants et elles le resteront car, suite à une étude, il s'avère que c'est le meilleur endroit pour les poser.

M. le Syndic et M. Neukomm considèrent avoir ainsi répondu à cette interpellation.

ARTISANS

TECHNIQUE-TRAVAUX-CONCIERGERIE

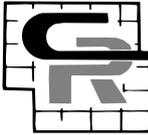
Rue du Pont 34 - 1820 Montreux

Grand

multiService

François Grand

Tél. 021 965 34 34
Fax 021 965 34 30
Natel 079 447 45 35
fgrand@grandmultiservice.ch



CARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

GARAGES

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires



Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



Vous buvez 3 cafés par jour ?

LAVAZZA
KEPABREG POINT

D.D. Café

Vous prête Gratuitement
Cette machine à Café



D'Angelo Distribution Café
Rue Almé Steinlen 5
1800 Vevey
tél. 021 921 33 21

Renseignez-Vous!

Informatique



Dépannage
Installation
Vente matériel
Spécialiste Crésus

Tous travaux informatiques
privés et entreprises

TechLine

1815 Clarens - Tél. : 021 964 83 07
www.techline.ch - info@techline.ch



Millass
Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire
sur la Riviera



Génial à tout point de vue.



VITRERIE M. PAGÈS SÀRL

24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine	Remasticage
Pose de survitrage	Rayonnage
Vitrage isolant	Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



GYPSERIE PEINTURE PAPIERS PEINTS

Devis sans engagement

SALVATORE NASTASI

Maîtrise + fédérale

1815 Clarens
Ch. du Crépon 3
Tél. 021 964 63 59
Fax 021 964 21 71
Natel 079 373 65 23



VELO ELECTRIQUE Watt-World

La solution d'avenir,
propre et silencieux.



Un test vous convaincra !

M. DOUSSE - CYCLES-MOTOS
Rue de l'Eglise-Catholique 7 - 1820 Montreux
Tél./Fax 021 963 24 35



TECHNI PEINTURE

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66



TARONI Sàrl

SERRURERIE & CONSTRUCTIONS METALLIQUES

SERRURERIE
VERRIÈRES - VÉRANDAS
PORTES DE GARAGES
ESCALIERS

Zone Industrielle de la Roite - 1816 Chailly
Case postale 1608 - 1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 964 10 81
Fax 0041 (0)21 964 72 67

Pneus - Jantes

Pneu Service



Fernando Sousa

- Montage et équilibrage amortisseurs
- Echappements • Freins • Accessoires

www.pneuservicefernando.ch

Av. Vinet 16 - 1815 Clarens - Tél. 021 964 65 69
Fax 021 964 55 75 - 079 627 86 13

① MONTREUX – Rue du Pont

Intervenants principaux Services industriels – Commune de Montreux

Travaux Remplacement et extension des équipements souterrains et travaux de requalification de l'espace public

Programme Octobre 2006, durée 2 ans environ

Restrictions Interdiction de circuler – l'accès des riverains est possible en impasse – le passage des piétons est maintenu

Hors plan – Les Avants – Glissement de terrain

Intervenant principal Commune de Montreux

Travaux Assainissement du glissement de terrain

Programme Réouverture du chantier en fonction des conditions météorologiques

Restrictions Circulation des véhicules de chantier sur le bas du chemin de Peccaux

② FONTANIVENT – Route de Fontanivent

Intervenants principaux Commune de Montreux - Services industriels

Travaux Création d'un trottoir, remplacement et extension des équipements souterrains

Programme Mi-avril 2007 à l'automne 2008

Restrictions Itinéraires de remplacement (se conformer à la signalisation de chantier)

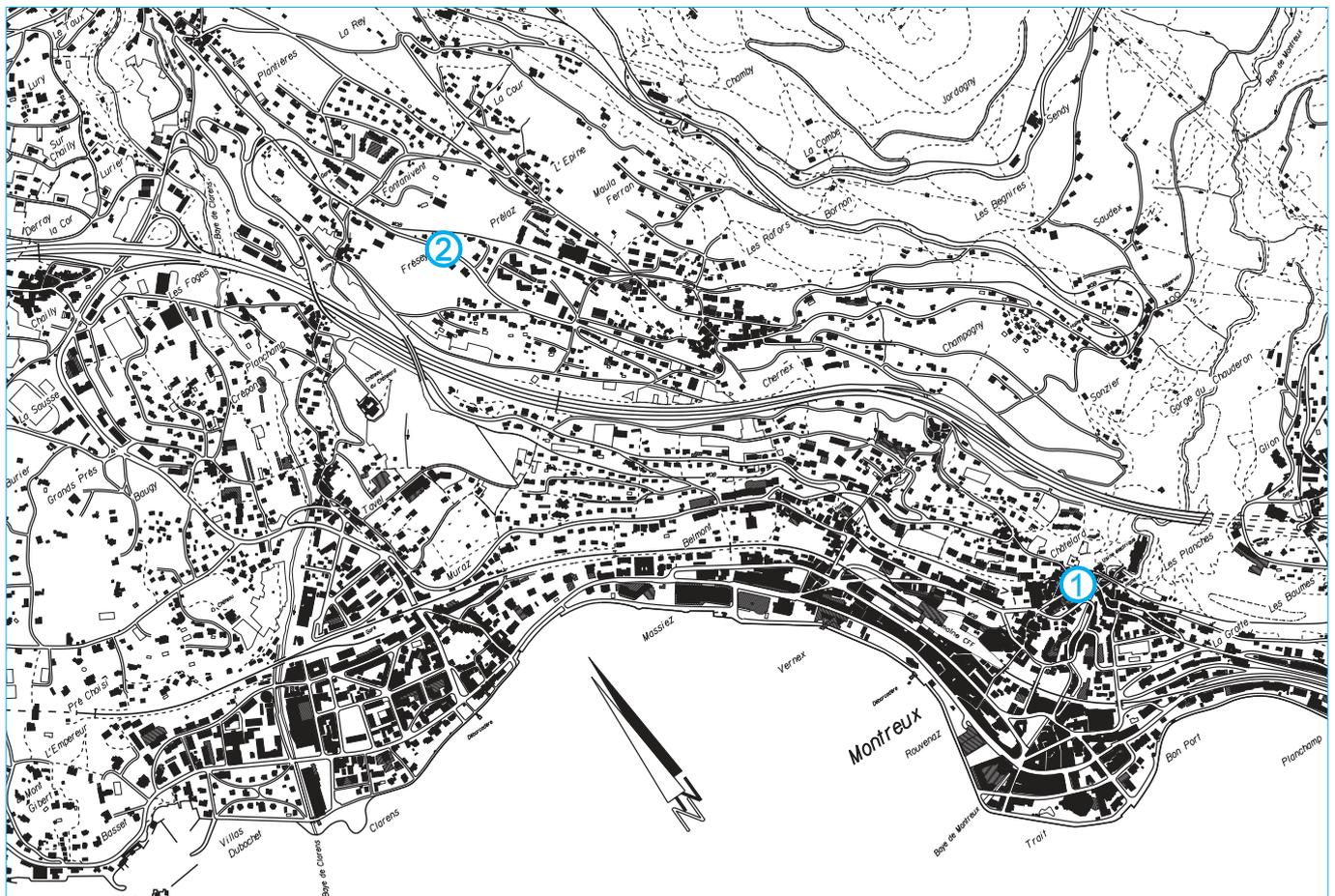
Hors plan – Les Avants – Gare

Intervenant principal GoldenPass Services « MOB »

Travaux Renouvellement des installations de la gare des Avants et des collecteurs

Programme Septembre 2007 à l'automne 2008

Restrictions Circulation des véhicules de chantier



COMMUNE DE MONTREUX, Service des Travaux Publics. Etabli sur la base des données cadastrales, autorisation du Service de l'information sur le territoire-Vaud N. 06/2008

M. Jean-Pierre Buholzer remercie M. le Syndic et M. Neukomm pour leurs réponses. Il se dit à moitié satisfait de la réponse de M. Neukomm. Il tient à lui préciser que des poubelles demi-lunes peuvent être posées sur pied, juste à côté des placettes, ce qui aurait pu être une possibilité.

11.3. Réponse à l'interpellation de M. Wolfgang Martz relative au croisement sur la route des Colondalles

M. Martz étant excusé, M. Olivier Mark donne lecture de l'intervention de M. l'interpellateur:

«Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je la résume: «Circulez, y'a rien à voir et rien à faire...»

Evidemment, vous vous en doutez, elle ne satisfait ni l'interpellateur, ni les riverains, ni les propriétaires des voitures parkées le long de cette avenue, ni de nombreux utilisateurs de celle-ci en transit.

L'argument selon lequel un élément modérateur de trafic, érigé dans le haut de la route, «ne semble pas approprié à cet endroit pour des raisons d'entretien hivernal» paraît particulièrement exotique...

Ces mêmes éléments ne semblent pas empêcher le déneigement de la route de Blonay, ni celle reliant Chermex à Pertit! Je ne parle pas des innombrables autres routes avec rehaussement, qui sont régulièrement entretenues et déneigées sans problèmes...

Dire qu'il est exclu de décaler le stationnement du côté de la chaussée parce que ça rendrait le croisement impossible, c'est avoir mal lu ou mal compris mon interpellation, soit se moquer de l'interpellateur, puisque c'est exactement ce que je demande: rendre le croisement à côté d'une voiture stationnée impossible! Le laisser «juste-juste» comme maintenant est inutilement dangereux.

Bref, je considère que c'est une réponse pour rien. Dommage qu'il faille systématiquement faire appel à la pétition, dans cette commune, pour que des inquiétudes et suggestions concernant le trafic et le transit soient sérieusement prises en compte.»

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf tient à «pousser un coup de gueule» envers la BCV. On ne peut pas interpellier la Municipalité sur un objet qui n'est pas de sa compétence. Cependant, M. Zulauf croit ce soir qu'il serait nécessaire que les représentants de la Commune, Exécutif et Législatif, prennent conscience de cette grave décision qu'a prise la BCV de fermer sa succursale de Clarens.

Dès lundi soir, nous avons été mis au courant de rumeurs qui circulaient, qui étaient confidentielles. Il n'a pas fallu attendre plus longtemps que mardi midi, pour que nous recevions une confirmation par écrit de la fermeture des bureaux et des guichets d'accueil de cette succursale BCV à Clarens.

Les dommages seront considérables pour les personnes de ce quartier très peuplé. M. Zulauf souhaiterait savoir comment nous pourrions agir ou réagir et si la Municipalité serait d'accord de rédiger une lettre au Conseil d'Etat et éventuellement à la direction de la BCV pour prendre acte avec regrets et manifester sa désapprobation.

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que la Municipalité vient de lire la lettre (datée du 28 janvier 2008) adressée aux clients de cette agence BCV leur signifiant la fermeture dans un délai très proche.

La Municipalité a appris cette fermeture avec incompréhension et consternation surtout en raison de l'importante population et des nombreux commerces et artisans qui perdent ainsi un service de proximité, facilement accessible au sein de Clarens, auquel ils sont très attachés.

Dans le but de permettre que cette position soit reconsidérée, la Municipalité va tenter, en délégation, une ultime démarche qui soit ferme auprès de la direction générale, éventuellement auprès du Conseil d'Etat pour lui demander que le réseau d'agences ne soit pas trop péjoré, surtout si l'on considère ici que c'est la partie Ouest, soit la grande partie de la Commune qui est desservie et que le réseau très fin des agences de cette banque dans notre Canton, en fait justement la qualité et la particularité.

M. le Syndic rappelle encore qu'il n'y a pas si longtemps, les Autorités cantonales disaient à quel point l'implantation de cette banque, dans toutes les localités, démontrait bien qu'elle était appréciée unanimement par les Vaudois et qu'à ce titre, cette particularité



Le Palais Oriental

Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet

Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran

Quai E.-Ansermet 6 • 1820 Montreux • Suisse • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Tarifs de Publicité 2008

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Tirage:	15'000 exemplaires tout ménage gratuit	Parution:	6 fois par année
Couverture:	Extérieur en quadrichromie Intérieur en noir et bleu	Format:	210 x 297 mm
Impression:	Intérieur noir, bleu et rouge	Matériel:	Fichiers informatiques

Formats annonces intérieurs noir/blanc	Prix net 1x	Prix net 2x à 3x	Prix net 6x
<input type="checkbox"/> 1/1 190 x 287 mm	Fr. 2400.-	-5%	-10%
<input type="checkbox"/> 1/2 190 x 143 mm	Fr. 1300.-	-5%	-10%
<input type="checkbox"/> 1/3 190 x 90 mm	Fr. 850.-	-5%	-10%
<input type="checkbox"/> 190 x 44 mm	Fr. 440.-	-5%	-10%
<input type="checkbox"/> 125 x 64 mm	Fr. 350.-	-5%	-10%
<input type="checkbox"/> 60 x 64 mm	Fr. 200.-	-5%	-10%
<input type="checkbox"/> page texte 60 x 44 mm	Fr. 200.-	-5%	-10%

Supplément pour 1 couleur : 25%

Publi-reportage pour 1 numéro

Pages 1 et 9 en quadri Fr. 3500.-

Intérieur

1/1 page en quadri Fr. 3000.-

1/2 page en quadri Fr. 1600.-

1/4 page en quadri Fr. 800.-

Page spéciale MIV en quadri

1 case Fr. 200.-
2 cases Fr. 400.-

Page Grand-Rue en noir et bleu

1 case Fr. 200.-

2 cases Fr. 400.-

Tarifs spéciaux pour plusieurs parutions: sur demande

TVA 7,6% non comprise. Toute correspondance est à adresser à: Info-Ville Sàrl - Case postale 293 - 1820 Montreux 2
Tél. 021 963 75 18 - Fax 021 963 75 18 - E-mail: infoville@bluewin.ch

Nombre de parution(s):	1	2	3	4	5	6
	22 février	22 avril	22 juin	25 août	22 octobre	10 décembre
Mois:	Prix:					
Réduction pour	Numéros:	%	Frs.			
Prix total	Frs. + TVA 7,6%					
Entreprise						
Nom responsable						
Adresse						
Localité						
Tél.	Fax	E-mail:				
Date:	Signature:					

CONTRAT renouvelable tacitement d'année en année sauf dénonciation au 30 novembre

oui non

Séance du 30 janvier 2008

méritait des soutiens importants lors des années difficiles qui ont été vécues.

Dans ces conditions, la Municipalité est déçue voire amère, car cette fermeture est parfaitement dommageable au développement et au service des habitants d'une part très importante de notre Commune. C'est sans aucun doute que ce choix stratégique est fait par méconnaissance de quelques paramètres que la Municipalité tentera de mettre en évidence pour permettre, le cas échéant, de reconsidérer cette position.

Mme la Présidente observe que des Conseillers – Députés se trouvent dans la salle. – Peut-être pourraient-ils également intervenir au Canton.

M. Bernard Gret aurait souhaité parler de trafic notamment sur la route de Fontanivent à Chernex qui est en chantier et remercie M. le Conseiller municipal Christian Neukomm de son service des travaux pour avoir remis en service cette chaussée pendant l'arrêt et les vacances d'entreprise, à savoir de mi-décembre à fin janvier. Cela a permis aux habitants des Hauts d'arrêter d'utiliser l'itinéraire bis.

Mme Jocelyne Bouquet intervient au sujet de ses questions concernant la circulation Brent – Chernex.

Elle s'étonne, le mot est faible, du temps que met la Municipalité à répondre aux quatre questions qu'elle a posées à la séance du Conseil communal du 3 octobre 2007.

Si, dans le meilleur des cas, elle obtient une réponse pour le prochain Conseil, il aura donc fallu, à la Municipalité, environ 5 mois et demi pour rédiger une réponse.

Il ne s'agissait pourtant pas d'une demande d'étude approfondie de la situation, mais simplement, d'une part, d'une demande d'explications et d'autre part, d'attirer l'attention, sur un problème récurrent dans nos villages, de sécurité des piétons.

Dans le cas cité, cette insécurité est temporairement aggravée par le report de trafic dû au chantier du trottoir de Fontanivent.

Mme Bouquet ne souhaite pas retrouver ses questions dans le Rapport-Préavis sur l'état de l'étude des motions etc. que la Municipalité présente en principe en avril pour sa demande de prolongation de délais!

Elle remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter lors de la prochaine séance du Conseil communal, du moins elle l'espère.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente clôt cette séance en rappelant qu'une séance supplémentaire a été fixée le 18 juin 2008 pour le PGA. Merci de la mettre à l'agenda.

La séance est levée à 22 h. 40.

Extrait du procès-verbal de la séance
du Conseil communal du 30 janvier 2008.

La version complète du procès-verbal
peut être obtenue au Greffe municipal.



GENDRES & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendres-emonet.ch

Vivez
Montreux Info-Ville
sur le site:

www.foville.ch



TV - Hi-fi - Vidéo

Réparation - Vente - Installation

Rue Eglise Catholique 1 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 84 00 - <http://www.riviera-tv.ch>



Bâtiment - génie civil

Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29
cfconstruction@bluewin.ch

Le gaz naturel, l'énergie...

... notre métier, notre force !



Avec l'arrivée de Cosvegaz, à Cossonay, dans le groupe Holdigaz, nos trois sociétés gazières desservent désormais près de 140 communes situées dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg. Leur réseau de transport et de distribution s'étend sur plus de 1'200 kilomètres.

Pilote des opérations du groupe au niveau stratégique, Holdigaz a pour objectif le développement des activités par la recherche permanente de synergies et la création de nouvelles activités par l'adjonction de métiers connexes.

22% dividende

HOLDIGAZ
Capital-actions CHF 20,5 millions

100 %

CICG Distribution de gaz	SGPR Distribution de gaz	Cosvegaz Distribution de gaz	J. Diémand SA Installations sanitaires	Brauchli SA Chauffage	Novogaz SA Equipement de restauration collective
---------------------------------------	---------------------------------------	---	---	---------------------------------	--

CICG: Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey
SGPR: Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle

www.holdigaz.ch | no valeur 2.050.274 | marché Helvetica - www.bpl-bondpartners.ch

Direction et siège social: av. Général-Guisan 28 - 1800 Vevey - Tél. +41 21 925 87 87 - Fax +41 21 925 87 88 - info@holdigaz.ch



**Marmottes
Paradis
aux Rochers-de-Naye**

www.mob.ch

☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min)

GOLDENPASS
SERVICES



TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

Arts de la Table • Décoration de la Maison • Listes de Mariage
GENÈVE • MONTREUX • ANNEMASSE
www.touzeau.com